

Le Trait d'Union

des apiculteurs Haut-Savoyards



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

N° 137

Printemps 2024

AUX APICULTEURS HAUT-SAVOYARDS

- ▶ **Site Internet : www.syndapi74.fr - Site départemental Haute-Savoie**
- ▶ **Cotisations, changement d'adresse, assurances, achat de pots, abonnement aux différentes revues :**
Se connecter à www.syndapi74.fr et cliquer sur l'icône j'adhère
Règlement par Carte Bleue - ou par virement : FR76 1027 8024 1800 0150 9044 981 BIC CMCIFR2A
Règlement par chèque à l'ordre du Syndicat d'Apiculture de la Haute-Savoie et adressé directement au Trésorier
Monsieur André BERLIOZ – 184, route de Bloye - Charansonnex - 74150 MASSINGY
Tél : 04 50 01 45 24 - mail : tresorier@syndapi74.fr
- ▶ **Renseignements et communications :** (Vie de l'Association, cours apicoles, etc....)
Monsieur Pierre TOMAS-BOUIL - 39, lotissement Les Noyers - 74800 AMANCY
Tél. 06 79 34 51 - Email : president@syndapi74.fr - Site Internet : www.syndapi74.fr
- ▶ **Assurances multirisques et Rucher technique :**
Monsieur Frédéric BARILLIER - 493, Route du Château 74490 MEGEVETTE
Tél. : 06 75 57 07 70 - mail : assurances@syndapi74.fr
- ▶ **Groupement d'Achats :**
Monsieur Jacques PAVIA - 954, route de Loisinges - 74930 PERS-JUSSY
Tél. 06 82 58 38 90 - E-mail : groupeachat@syndapi74.fr
- ▶ **Groupe de Défense Sanitaire Apicole : www.gdsa74.fr**
Madame France GAVE - GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 31 15 29 85 - mail : presidentgdsa74@syndapi74.fr
- ▶ **Commandes médicaments :**
GDSA74 - 1560, route de La Molière - 74420 SAINT ANDRE de BOËGE
Tél. : 06 07 37 45 74 Monsieur Pascal VUATTOUX - mail : point contact sur le site du gdsa74.fr
- ▶ **Vétérinaires conseils du Programme Sanitaire d'Elevage. :**
Dr Florentine GIRAUD – giraud.florentine74@orange.fr
Dr Ludovic CHENEVAL – cliniqueducoteau@orange.fr
- ▶ **Déclaration mortalités ou affaiblissements de colonies d'abeilles avec les symptômes suivants :**
 - Tapis d'abeilles mortes devant ou dans la ruche
 - Ruches vides (hors essaimage)
 - Dépopulation
 - Phénomène affectant au moins 20 % des colonies du rucher apparus dans un délai de 2 semaines maximum depuis la dernière visite.**Nouveau numéro guichet unique OMAA : 04 13 33 08 08**
- ▶ **DDPP de la Haute-Savoie :**
9 rue Blaise Pascal - BP 82 - 74603 SEYNOD Cedex Tél : 04 50 33 55 55
Tél direct : 06 37 87 03 58 ou par mail ddpp_spae@haute-savoie.gouv.fr
Dimanches et jours fériés : 04 50 33 60 00
- ▶ **Pour le Trait d'Union :**
Michel LAFFONT 1911, route des Boussages, Laitraz - 74490 ONNION
Tél. : 06 21 46 78 58 - email : traitunion@syndapi74.fr
Relecteur articles : Robert BOUCLIER

Photo de couverture : Jean-Marc FAVRE

SYNDAPI 74

Editorial du président	4
La page du trésorier	5
Assemblée générale	6
Activités Syndapi74	22
Commission achats	26
Echos des ruchers écoles	28
Miellerie des Bauges	36
Frelon asiatique	37
Importation de miel 2023	39
Petites annonces	41
Salon Sim Api	42
Concours des miels	43
Bulletin adhésion (rappel)	47

PAGES du GDSA 74

Le mot de la présidente	49
Communication aux mairies	52
Protocole de piégeage	54
Actualités section apicole AuRA	57
Pratique apicole	62
Bon commande médicaments.....	69



2023 : marquage Vert

Adhérer au syndicat d'apiculture permet la défense des apiculteurs, de nos amies les abeilles, tout comme la protection de l'environnement.

Les articles publiés dans le TU le sont sous la seule responsabilité de leur auteur.

Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie a été créé en 1895. Il représente plus de 1500 apiculteurs qui exploitent 19 000 ruches réparties harmonieusement en petits ruchers sédentaires sur l'ensemble du département. La Haute-Savoie est ainsi un des départements les mieux pollinisés de France. **Il serait dommage pour notre environnement de négliger une aide aussi précieuse !**



Editorial

En 2023 la production de miel a donné des résultats contrastés. Les répercussions du réchauffement climatique sur la végétation et la raréfaction des ressources mellifères impactent la production de miel et affaiblissent les colonies. Nous devons prendre en considération ces éléments pour la conduite des ruchers et la gestion de l'environnement pour restaurer la biodiversité.

Pour lutter contre l'expansion du frelon asiatique le Conseil départemental a acheté 5000 pièges sélectifs et a missionné le Syndicat pour distribuer ces pièges et organiser les campagnes de piégeage. Le Syndicat doit établir des bilans de synthèse sur le volume d'insectes capturés et le nombre de nids détruits en fin d'année. Une convention établie entre le Conseil départemental et le Syndicat précise les devoirs et les obligations des 2 parties.

Les campagnes de piégeage sont reconduites en 2024 avec la totalité des pièges qui ont été distribués en 2023. Pour défendre nos colonies nous devons nous motiver pour participer à ces campagnes de piégeage en respectant les consignes fournies : respect des périodes de piégeage, de l'entretien et du renouvellement des appâts, visite des pièges et remontée des relevés de suivi de captures sur le sitesyndapi74.fr. Engageons-nous !

Les problèmes de qualité des pots végétaux de 1 Kg ont été réglés par le fournisseur. Cette innovation du syndicat aidé par une subvention du Conseil départemental permet de fournir une solution pour les contenant à un seul usage vis à vis du respect de l'environnement. Contrairement aux pots plastiques il n'y a pas de transfert de molécules toxiques entre le contenant et le miel, ils ne laissent pas de particules fines qui polluent les fonds marins et sont biodégradables (d'où la valorisation de déchets végétaux qui se dégradent en compost après usage) De même il y a forte économie d'énergie du fait que la température de fusion pour produire un pot en verre est de 1300°C alors que celle des pots végétaux est de 100°C. Pour le transport la densité de la matière végétale et le volume occupé par les pots emboîtables réduisent la production de CO2 pour le transport des pots à vide.



Le Syndicat coopère avec le SNA et l'UNAF pour faire évoluer la réglementation en faveur de l'apiculture et des pollinisateurs. Il relaie auprès des élus locaux les actions proposées par les structures syndicales nationales pour limiter l'usage des pesticides. Il soumet aux structures syndicales nationales des propositions de réglementation pour défendre l'intérêt des apiculteurs. Je vous invite à lire l'article de A. Duclos qui concerne la « directive miel »

Tous les membres du bureau comptent sur votre engagement pour participer à nos projets et améliorer ainsi l'efficacité de notre structure pour l'ensemble des adhérents. Nous comptons sur votre présence à l'occasion de notre prochaine AG qui aura lieu à Epagny le dimanche 7 avril.

Pierre TOMAS-BOUIL (Président)

LA PAGE DU TRESORIER

A l'heure où je rédige cet article (04/02/2024) vous êtes un peu plus de 900 à vous être acquittés de votre cotisation, soit près de 60% de renouvellement c'est un taux amélioré par rapport à l'année passée ou la date de l'AG était début Mars.

Les retardataires recevront un rappel avec leur TU de printemps, n'attendez pas le dernier moment pour régulariser votre adhésion et vos abonnements aux revues et assurances.

Cette année les assurances transitent par le SNA, donc toute opération liée au SNA (abonnements à l'ADF et les assurances) a comme conséquence l'obligation d'adhérer à cette structure soit 5.50€ pour le SNA ou 1.50€ pour UNAF si vous prenez la revue AEF

J'insiste sur ce point car sur près de 50% des adhésions papier vous oubliez l'adhésion à la structure ce qui m'oblige à appeler chaque personne pour modifier son chèque. Le bulletin de rappel du TU de printemps a été modifié en ce sens (rappel en rouge)

Dans le rapport financier l'inventaire du groupement d'achat n'est pas connu au moment de l'envoi du TU c'est donc une simple évaluation.

Notez aussi un changement de méthode pour la gestion du groupement d'achats, achats ventes sont gérés directement par le syndicat.

Une convention a été établie entre le syndicat et le GDSA qui participe aux frais de TU et d'envoi en proportion du nombre de pages et d'adhérents.

Nous prenons bonne note des remarques et suggestions qui remontent pour améliorer le système pour les années à venir.

Pour ceux qui feront leur adhésion papier, comme l'année passée tout est regroupé sur une seule fiche (adhésion GDSA Assurances,) toutes ces commandes passent par le trésorier qui les dispatchera aux différentes sections.

Donc il ne faut faire qu'un seul chèque pour l'ensemble de votre commande et toujours à l'ordre du Syndicat d'Apiculture 74.

Veillez indiquer vos coordonnées mail, téléphone et votre adresse précise car de nombreux TU me sont revenus car l'adresse était incomplète, en effet ou autrefois un lieu-dit servait d'adresse mais à présent chaque domicile est défini avec un numéro s et un nom de rue ou de chemin.

En cas de changement d'adresse pensez à me transmettre votre nouvelle adresse.

S'il vous plaît n'agrafez pas votre cheque à la fiche d'inscription, car je perds beaucoup de temps pour détacher le tout.

Faire connaître notre groupement doit rester le souci de tous, vous semblez l'avoir bien compris car nous accueillons de nouveaux adhérents, vous pouvez aussi visiter le nouveau site informatique du syndicat qui a été complètement reconstruit il devrait vous permettre de trouver un maximum d'infos sur l'apiculture Haut Savoyarde (Ruchers écoles, déclaration de rucher, les membres du CA, les contacts etc.)

Vous trouverez dans ce bulletin le compte de résultat et le bilan de l'année 2023 dont la présentation a été modifié en regroupant tous les comptes ou le SD74 servait d'intermédiaire pour les revues le GDSA et les assurances, sous réserve d'adoption à l'AG du 7 avril à Epagny.

Enfin pour terminer je tiens à remercier les nombreux apiculteurs qui m'ont adressé leurs vœux, et je vous donne rendez-vous à l'Assemblée Générale le dimanche 07 Avril à Epagny.

Le trésorier, A Berlioz



Assemblée Générale

L'Assemblée générale se déroulera le dimanche 7 avril
à la salle trait d'union, 95 route des Rebattes, 74330 Epagny Metz-Tessy

Programme

Dès 8 h :

Aux stands des annonceurs

- Récupération des commandes et échange de cire au stand Alp'Abeilles.

Au stand du Syndicat

- Bibliothèque,
- Encaissement des adhésions en retard, et nouvelles inscriptions,
- Election.

Au stand du GDSA

- Médicaments
- Récupération des bandes usagées

- **9h : Accueil des participants** P. Tomas-Bouil
- **Approbation du CR AG de Thonon**
C. Dorange
- **Rapport Moral** P. Tomas-Bouil
- **Rapport financier du syndicat** A. Berlioz
- **Vérificateurs aux comptes**
- **Rapport activité Rucher Technique**
F. Barillier
- **Rapport activité assurance** F. Barillier
- **Rapport activité informatique** G. Deville
- **Commission achat** J. PAVIA
- **Invités**
- **Résultat des élections**
- **Concours des miels**
- **12h Fin AG**

Inscription repas

Aucune inscription au repas le jour de l'assemblée.

Inscriptions en ligne sur le site du syndicat jusqu'au **28 mars**

Les inscriptions par courrier avec le règlement sont à envoyer avant le **25 mars** (voir bon d'inscription en page 9)

à
M. André BERLIOZ
184, route de Bloyes
Charanonnex
74150 MASSINGY

Menu à 30 Euros

Apéritif

Pâté croute Richelieu farci au foie gras de canard et sa petite salade

Suprême de poularde à la crème
façon Georges Blanc
Accompagnement

- Fromage
- Desserts
- Café



SARL ISNARD Alp'Abeille

www.alpabeille.com

*Présent à l'assemblée Générale
le 7 Avril à Epagny Metz-Tessy*

- Stand à l'assemblée générale pour la réception de votre cire de 8h à 12h
- Livraison de votre matériel (commandez avant le 27 mars)
- Vente de matériels sur place

Afin de mieux vous servir ...

- Pensez à commander vos formats spéciaux de cire (voironot, warré, langstroth, layens, ...) avant le 27 mars

- ☐ Evitez le suremballage de vos pains de cires brutes (aluminium, cellophane, papier journal, ...)
- ☐ Chaque lot doit être identifié à votre nom, adresse, numéro de téléphone et placé dans un sac fermé.

- Vous avez également la possibilité de vous regrouper entre apiculteurs pour personnaliser votre lot (minimum 130 Kg)

mail : alpabeille.alexis@orange.fr
ou par téléphone au 04.50.26.66.20

ELECTIONS

Cette année, c'est au tour des apiculteurs de l'arrondissement d'Annecy de renouveler leurs représentants au conseil d'administration du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie. Seuls les apiculteurs à jour de cotisation et domiciliés dans les communes ci-dessous peuvent participer à l'élection des administrateurs.

Canton	Commune	Canton	Commune	Canton	Commune
Annecy-1	Annecy (partie)	Faverges Seythenex	Alex	Rumilly	Alby-sur-Chéran
	La Balme-de-Sillingy		La Balme-de-Thuy		Allèves
	Choisy		Bluffy		Bloye
	Lovagny		Le Bouchet- Mont-Charvin		Boussy
	Mésigny		Chevaline		Chainaz-les-Frasses
	Nonglard		Les Clefs		Chapeiry
	Poisy		La Clusaz		Crempigny-Bonneguête
	Sallenôves		Dingy-Saint-Clair		Cusy (Haute-Savoie)
	Sillingy		Doussard		Étercy
	Annecy-2		Annecy (partie)		Faverges-Seythenex
Annecy-3	Sevrier	Giez	Hauteville-sur-Fier		
	Annecy (partie)	Le Grand-Bornand	Héry-sur-Alby		
	Argonay	Lathuile	Lornay		
	Charvonnex	Manigod	Marcellaz-Albanais		
	Epagny-Metz-Tessy	Val de Chaise	Marigny-Saint-Marcel		
	Groisy	Menthon-Saint-Bernard	Massingy		
	Nâves-Parmelan	Saint-Ferréol	Moye		
	Fillière	Saint-Jean-de-Sixt	Mûres		
	Villaz	Serraval	Rumilly		
	Annecy-4	Annecy (partie)	Talloires-Montmin	Saint-Eusèbe	
La Chapelle-Saint-Maurice	Thônes	Saint-Félix			
Chavanoz	Veyrier-du-Lac	Saint-Sylvestre			
Duingt	Les Villards-sur-Thônes	Sales			
Entrevernes		Thusy			
Leschaux		Vallières sur Fier			
Montagny-les-Lanches		Vaulx			
Quintal		Versonnex			
Saint-Eustache		Viuz-la-Chiésaz			
Saint-jorioz					

Vous avez deux moyens pour voter :

1. - par correspondance

Vous utilisez exclusivement le bulletin de vote en page 9 de votre Trait d'Union car il garantit l'anonymat. Vous pouvez rayer ou laisser des candidats à votre gré. Vous remplissez complètement le talon (sinon bulletin nul). Vous repliez le volet 1 sur le volet 2, puis repliez le tout sur le volet 3 en laissant bien apparaître le talon. Agrafez, scotchez, collez... pour que le bulletin reste ainsi plié.

Les bulletins reçus par correspondance sont séparés du talon après pointage sur la liste des électeurs et rejoignent l'urne sans être ouverts. Ils se mélangent aux bulletins amenés le jour de l'Assemblée Générale et le dépouillement se fait globalement.

Glissez-le dans une enveloppe affranchie et **adressez avant le 3 avril** à

2. M. Michel LAFFONT
1911, route des Boussages
74490 ONNION

3. – directement lors de l'assemblée générale

Une urne sera à votre disposition de 8 h à 10h 15 pour déposer votre bulletin de vote. N'oubliez pas de prélever le bulletin de vote en page 9.

Les candidats sont :

André BERLIOZ, Jean-Claude CHENE, Jean-Pierre DELAUNAY, Nicolas MARI

Page détachable
Bulletin de vote
Election des administrateurs
et bon d'inscription au repas
au recto

Rapport moral du Syndicat

La dernière AG s'est déroulée à Thonon en présence du Président du Conseil départemental M. Saddier, de la conseillère départementale de Thonon P. Mahut, du maire de Thonon C. Arminjon et en visioconférence le Président de l'UNAF C. Pons.

Le dérèglement climatique et la perte de la biodiversité nous posent de plus en plus de problèmes pour la production de miel et la sauvegarde de nos abeilles. Les périodes d'hiver trop douces, les gelées printanières et les sécheresses répétées que nous subissons toujours davantage impactent le cycle des colonies et la production de nectar. Comment devons faire évoluer nos pratiques pour faire face à ces nouvelles contraintes ?

Le frelon asiatique s'installe dans tout le département. La lutte collective doit se mettre en place pour limiter sa progression et c'est l'affaire de tous !

Présentation des différentes activités du syndicat en donnant pour chacune d'elle : situation et perspectives

Adhésions et comptabilité (A. Berlioz) : Le nombre d'adhérents a légèrement augmenté en 2023 pour passer le seuil des 1500, soit 1540 adhérents.

Achat de pièges sélectifs par le Conseil départemental (P.Tomas Bouil) : Le Conseil départemental a acheté 5000 pièges sélectifs Jabeprod pour lutter contre le frelon asiatique. Il a chargé le Syndicat de distribuer ces pièges, d'organiser une campagne de piégeage au printemps pour capturer des fondatrices et une campagne de piégeage en automne pour diminuer la pression de la prédation dans les ruchers. Le Syndicat doit fournir un bilan annuel des campagnes de piégeage au Conseil départemental. Le fournisseur a effectué 3 livraisons : une première livraison en mars pour les campagnes de printemps et d'automne, une deuxième en juillet pour la campagne d'automne et une en septembre pour les campagnes 2024. La lutte collective sera opérationnelle avec la totalité des pièges en 2024.

Nous comptons sur la mobilisation de vous tous pour lutter efficacement contre ce prédateur !

Informatique et site web (G. Deville) : la plupart d'entre vous utilise le site pour réaliser adhésion et achats en ligne, ce dont nous vous remercions car vous contribuez ainsi à diminuer la charge du trésorier. Vous êtes de plus en plus nombreux à vous familiariser à son ergonomie. N'hésitez pas à faire parvenir vos remarques à siteinfo@syndapi74.fr pour simplifier son utilisation. 8% d'entre vous ne nous ont pas communiqué d'adresse mail.

- **Site Web :** ce site est ouvert au public pour communiquer des informations générales sur l'apiculture et les activités du Syndicat. Il est accessible en mode connecté par les adhérents pour publier des petites annonces en ligne, pour accéder à des pages et des enquêtes privées. Ce dernier service a permis d'effectuer la réservation de pièges et les relevés de piégeage.

- **Site marchand réservé aux adhérents :** nous avons pris en compte vos remarques pour améliorer son ergonomie. A l'ouverture du service d'adhésion et la vente de produits nous transmettons par mailing la procédure à suivre pour réaliser les commandes.

- **Mailing :** nous utilisons le service de mailing OVH (hébergeur de notre site web) pour envoyer des mails à tous nos adhérents ; malheureusement ce service a ses limites : un certain nombre de mails sont perdus et d'autres sont transmis dans le dossier des indésirables. Vous devez vérifier périodiquement vos « spams » pour éviter de perdre des messages. Certains

d'entre vous peuvent recevoir des messages de l'algorithme ezmln pour signaler qu'il y a un problème de distribution avec votre adresse.

Commission achat (J. Pavia et B. Stierli) : la situation géopolitique est compliquée en ce qui concerne l'approvisionnement des produits en verre. La volatilité des prix nous pose des problèmes pour fixer à l'avance le prix de vente des pots. Pour limiter les risques nous achetons un stock complété par vos commandes. **La date limite de commande du 31 mars doit être respectée.**

- **Pots en verre** : nous compléterons le stock de pots de 2023 par une commande complémentaire pour honorer toutes les commandes passées avant le 31 mars. La distribution des pots en verre se fera sur 2 sites : chez Alp'abeilles pour tous ceux qui habitent le Chablais et Reignier pour tous les autres. Vous serez informé des dates et lieu de distribution par mail en temps voulu. Ces distributions sont réalisées par des bénévoles : soyez respectueux du temps qu'ils y consacrent : respectez les dates de distribution, organisez-vous si vous n'êtes pas disponibles ce jour-là. **C'est la moindre des choses ...**

- **Pots en fibre végétale** : cette innovation est la meilleure solution de contenant vis à vis du respect de l'environnement : il réduit d'au moins 50% les émissions de CO2, ne laisse aucune toxicité à l'environnement, est sans transfert de matière entre le contenant et le contenu, est produit au travers d'une économie circulaire « de la terre à la terre ». Soyons cohérent ! En 2022 nous avons fait développer des moules d'injection (TO100) et des moules de soufflage pour produire des pots de 1Kg : la mise au point des moules d'injection a été plus longue que prévu et ils ont dû être modifiés à plusieurs reprises par le fournisseur pour répartir correctement la matière dans les moules de soufflage donc ce processus de mise au point a décalé à plusieurs reprises les dates de livraison ; de plus la rigidité à la base des pots était insuffisante. Le fournisseur a apporté de nouvelles modifications au moule d'injection pour corriger ces défauts et elles ont été validées en novembre 2022. Tous les pots de 1Kg qui ont été livrés à nos adhérents en 2023 sont conformes aux attentes en terme de qualité. Cette année nous recommandons de passer vos commandes d'ici la mi-mars pour avoir un peu de marge vis à vis de notre fournisseur afin de couvrir les risques d'aléas de production. Les pots seront distribués par des bénévoles au lieu de distribution stipulé sur le bon de commande : respecter les dates de livraison.

- **Étiquettes personnalisées** : l'image des étiquettes personnalisées a été déposée à l'INPI comme marque protégée sur le territoire national. Le format des étiquettes rectangulaire est compatible avec les pots vendus par le Syndicat. On a développé un format spécial pour tous ceux qui achètent des pots moins hauts : à vous de vérifier la conformité du format avec celle des pots. Le format des étiquettes ovoïdes est compatible avec les pots végétaux. Les étiquettes seront livrées avec les pots.

Rucher technique (F. Barillier et G. Durand) : le programme de sélection de souche endémique a été interrompu en 2023 car le rucher est localisé dans une zone en quarantaine : nous ne pouvons pas déplacer nos colonies de mâles et nos nucléi vers les ruchers de fécondation.

Assurances (F. Barillier) : Groupama a dénoncé unilatéralement le contrat groupe du syndicat le 31 décembre 2023 donc toutes les ruches assurées par les contrats 2023 ne le sont plus depuis le 1er janvier 2024. Nous avons négocié avec les structures nationales (SNA et UNAF) une solution pour nos adhérents : désormais vous pouvez bénéficier du contrat groupe SNA en contractant l'assurance via notre Syndicat. Ce contrat propose 3 options (base, restreinte,

multirisque) qui ne correspondent pas à celles que nous avons avec le contrat précédent et sont décrites dans le TU d'automne n° 136. Il faut savoir que l'apiculteur est responsable des dommages causés par les abeilles de ses ruches car elles sont considérées comme des animaux domestiques : à ce titre vous devez être assuré pour éviter des conséquences lourdes dans le cas de sinistre.

Concours des miels (D. Mouchet et R. Décarroux) : le concours des miels 2023 a été organisé par le Rucher des Allobroges de Savoie à Chambéry dans une école d'agriculture avec 270 échantillons dont 100 pour la Haute Savoie. Les frais d'analyse des échantillons par le laboratoire ont augmenté ; aussi pour limiter le déficit le bureau a augmenté le coût de la participation : 30 euros pour les analyses exigées pour le concours, 60 euros pour ceux qui prennent l'option « analyse pollinique ». Cette année il sera organisé par le Syndicat d'apiculture de Haute Savoie au salon ROCHEXPO pendant le salon « Mieux vivre » : le Syndicat animera un stand pour sensibiliser le public à la cause des abeilles et faire découvrir la diversité des miels produits dans le département. Cet événement renforce la crédibilité de notre syndicat vis à vis des responsables politiques avec qui nous négocions la défense de l'apiculture et des pollinisateurs ; de plus, il valorise la qualité de nos miels et le sérieux de la filière locale vis à vis du public. Je vous invite à y participer d'autant plus que le Syndicat subventionne cette activité pour maintenir un coût de participation raisonnable. Pour renouveler les membres du jury le Syndicat organise des formations gratuites d'analyse sensorielle en automne : les dates de formation seront communiquées par mailing ; l'inscription se fait directement sur le site syndapi74.fr.

Trait d'Union (M. Laffont) : depuis plusieurs années M. Laffont a pris en charge la mise en page et la coordination des publications de la revue pour diminuer les coûts de production de cette activité financée par nos adhésions. C'est votre revue ; elle est destinée à vous informer sur les activités du syndicat, à vous communiquer les informations pratiques pour mener à bien l'apiculture dans vos ruchers ; c'est aussi un moyen de communication et d'échange entre tous les adhérents. N'hésitez pas à transmettre des articles concernant des animations que vous avez pu réaliser, des observations faites dans vos ruchers, des commentaires ... à traitunion@syndapi74.fr

Frelons asiatiques : en 2023 le GDS des Savoie a détruit 212 nids dans le département. Tout à chacun peut signaler la présence d'insecte suspect ou de nid de frelons asiatiques sur le site frelonsasiatiques.fr. Un réseau de référents animé par la section apicole du GDS des Savoie traite et organise la destruction des nids qui ont été localisés ; cette destruction est financée par le GDS des Savoie. En complément à cette lutte le Conseil départemental a financé l'achat de 5000 pièges sélectifs pour organiser un piégeage massif par les apiculteurs. Le Syndicat a organisé 2 campagnes de piégeage : une campagne au printemps avec capture de 211 fondatrices pour 1792 pièges et une campagne d'automne avec prise de 5573 frelons pour 2787 pièges ; les pièges restants ont été distribués en novembre et en février. Tous les membres du bureau comptent sur votre engagement et votre motivation pour relever ce défi en participant aux campagnes de piégeage de printemps et d'automne en 2024.

Stratégie de communication : le Syndicat se fixe 3 objectifs en terme de communication externe, à savoir :

- sensibiliser le public à la cause des pollinisateurs et de l'environnement
- négocier avec les responsables politiques locales toutes actions permettant d'améliorer la situation des pollinisateurs et des apiculteurs dans le département
- dialoguer avec les structures syndicales nationales sur toutes mesures applicables à l'apiculture.

Le Président (P. Tomas-Bouil) et le secrétaire (C. Dorange) assurent les relations avec les structures externes.

Pour asseoir sa crédibilité vis à vis du public et des élus locaux le Syndicat a participé à « Vaches en piste » au salon ROCHEXPO à La Roche-sur-Foron :

- animation d'un stand pour présenter les colonies d'abeilles avec une ruche pédagogique vitrée, les différents ruchers école du département, le frelon asiatique avec un nid et la lutte contre le frelon asiatique avec les pièges appropriés
- animation d'un atelier où le public a pu découvrir la diversité des miels produits en Haute Savoie et acheter du miel.

Je vous rappelle que le fonctionnement du syndicat s'appuie sur le bénévolat et la solidarité pour limiter le coût des cotisations. Pour mener à bien tous les projets en cours dans l'intérêt de tous n'hésitez pas à nous rejoindre dans les équipes de projets même si vous n'êtes pas membre du bureau. Les projets du syndicat s'appuient sur un nombre trop restreint de bénévoles. **Rejoignez-nous !**

P.TOMAS-BOUIL - Président

Compte rendu de l'AG du syndicat d'apiculture de Haute-Savoie le dimanche 12 mars 2023 à THONON.

- Lieu : Thonon Espace Tully 8 avenue des Abattoirs.
- Date : dimanche 12 mars 2023 de 8h30 à 17h15
- Rédacteur : C. Dorange
- **Mot des élus :**
- Accueil par Christophe Arminjon, maire de Thonon qui souhaite la bienvenue à notre AG.
- Martial Saddier président du CD74 accompagné de Patricia Mahut Conseillère départementale du canton de *Thonon-les-Bains*. Conseillère auprès du Président en charge des relations bidépartementales :
- Le président du CD74 a rappelé son attachement au monde apicole depuis de nombreuses années (rapport parlementaire Saddier). Il est fidèle à nos AG. Il rappelle les missions du département avec 3 pôles : éducation, social et routes, pistes cyclables. Mais la loi autorise les départements, s'ils le souhaitent à se saisir dans certains domaines et notamment l'agriculture et l'environnement. C'est pourquoi, il a déjà mis en place, en coopération avec le Syndapi 74, plusieurs actions :
- Accompagnement à l'innovation avec une aide pour la fabrication des moules de pots en fibre végétale.
- Aide aux apiculteurs lors de l'année catastrophique en mettant en place une somme que le Syndapi a distribué à ses adhérents en fonction du nombre de ruches déclarées à l'entrée de l'hiver.
- Cette année, le CD74 a commandé 5000 pièges à frelons asiatiques dont 4000 doivent être distribués par le Syndapi 74 à ses adhérents avec des CR réguliers de relevés du piégeage.

- M. Saddier avait anticipé, il y a 15 ans, sur l'envahissement du FA (frelon asiatique) sur tout le territoire national. La seule solution pour diminuer la pression réside dans la prévention avec une lutte massive, collective et coordonnée. La destruction de nids n'est donc qu'un complément. C'est la raison de la commande de ces 5000 pièges qui s'inscrit parfaitement dans la prévention avec un maillage le plus fin possible réparti sur toute la Haute-Savoie. Il met en avant le travail d'équipe entre le CD74 et le Syndapi 74.
- Le CD 74 souhaite également mobiliser les structures territoriales pour cette lutte et pour poser et suivre ces pièges : 100 casernes de pompiers, les centres techniques, les mairies et les communautés de communes...
- Il rappelle les coûts : 55€ par piège (prix public) et 5000 pièges soit 250.000€.
- Il met en parallèle ce coût avec le coût annuel de destruction de 6000 nids (250€ par intervention d'un désinsectiseur) comme dans le Finistère. L'équation montre l'intérêt de cette opération de piégeage coordonnée.
- Le CD 74 est disposé à continuer à aider le Syndapi 74 :
- Création d'un local pour stocker les pots, les pièges... et pour envisager la création d'un musée de l'abeille.
- Actions en faveur de la biodiversité
- Installation des jeunes (formation)

Rapport moral de l'AG de 2022 : (C. Dorange)

Le rapport moral de l'AG de 2022 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral de cette année : (P. Tomas Bouil)

Adhésions : 1497 adhérents en légère diminution.

Aide départementale : 62 % ont été distribués par avoir. Le reste a été soldé en août par l'émission de 628 chèques. Informatique : mise en place de questionnaire interactif pour la distribution des aides et pour les pièges à FA (commande, distribution et suivi). Amélioration de l'ergonomie du site marchand. Utilisation en croissance du mailing, même si 13% des adhérents n'ont pas communiqué d'adresse mail et qu'il existe parfois des problèmes de distribution de mails.

Commission achat : (J. Pavia)

- Pots en verre : avec les incertitudes sur la tenue des prix et l'engagement de livraison par les industriels entre septembre (commandes) et la livraison au printemps de l'année suivante, il a été décidé de faire une commande globale du syndicat avec des prix connus et de stocker les pots en septembre. Ceux-ci seront ensuite livrés en fonction des commandes jusqu'à épuisement du stock, l'année suivante.
- Pots en plastique : Nicoplast a arrêté la production. Il a été décidé d'acquérir des pots en fibre végétale (démarche novatrice). Le financement de moules a été financé par le Syndapi 74 avec l'aide des collectivités territoriales. La première année, l'entreprise a livré très tardivement les pots avec des problèmes de qualité et de volume non conforme ! Le conseil d'administration du syndicat a décidé d'accorder une compensation aux apiculteurs déjà livrés.
- Etiquettes : elles devront être personnalisées avec le nom. De plus une directive européenne impose une redevance CITEO a/c du 9/3/2023 ! Deux options pour l'apiculteur : soit payer

80€ par an au CITEO, soit passer par le SNA ou l'UNAF en transitant par le Syndapi 74 avec un coût de 7 centimes par ruche.

Rucher technique :

- Installation de colonies à Champ Laitier.
- Tests avec Vatorex, traitement thermique contre Varroa.
- Elevage de reines pour développer la ruche noire endémique

Assurances :

- le Syndapi 74 n'est pas courtier en assurances et n'est donc pas habilité pour recevoir vos versements. Groupama ne reconduira pas le système actuel. La réglementation impose une habilitation Orias. Deux solutions sont à l'étude : Le SNA et l'UNAF pourraient acquérir cette compétence de courtage et le Syndapi 74 serait l'intermédiaire ou bien, création de cette compétence au niveau régional... A suivre.

Concours des miels : D. Mouchet

- Concours commun Savoie et Haute-Savoie.
- Didier Mouchet propose une formation annuelle d'analyse sensorielle gratuite qui permet d'être membre du jury.
- Le concours permet une promotion de nos miels et leur donne une bonne visibilité. Il se déroulera dans un salon en partenariat avec Roche expo. Cela conforte notre crédibilité vis-à-vis des autorités économiques et politiques, ainsi qu'auprès des médias.

Trait d'Union (TU) : M. LAFFONT

- Auparavant de grosses sommes étaient dépensées pour la mise en page du TU. Maintenant, grâce à la compétence et au dévouement de Michel, le TU est mis en page avec beaucoup plus de souplesse et avec des coûts bien moindres. Remerciements à Michel Laffont pour ce gros travail de mise en page. Le TU est votre «journal». Vous pouvez donc nous envoyer des articles.

Frelon asiatique :

- Il est installé dans le sud et l'ouest du département. Rappel : la lutte collective est organisée par le GDS des Savoie. Le département vient d'investir dans l'achat de 5000 pièges dont 4000 pour le syndicat qui est missionné pour les campagnes de piégeages : distribution des pièges aux apiculteurs, mise en place et suivi par les apiculteurs avec CR périodique des frelons pris dans ces pièges (questionnaire interactif).

Stratégie de communication :

- Il s'agit de sensibiliser le public à la cause des abeilles et de défendre les intérêts des apiculteurs auprès des responsables politiques. La présence du syndicat lors de nombreux événements répond à cet objectif. Exemples emblématiques : Rochexpo lors des salons de printemps et d'automne et Vache en piste fin mars. Le syndicat s'attache à dialoguer avec les instances nationales (SNA et UNAF).
- ADN du syndicat : les actions du syndicat reposent sur le bénévolat et le service aux apiculteurs. Aussi, la cotisation est restée inchangée : 18€. Mais c'est grâce aux services bénévoles du syndicat que cette cotisation reste modérée. Pour que cela perdure, nous avons besoin de renforts en bénévoles pour les commissions !

Le rapport moral est ensuite voté favorablement à l'unanimité.

Rapport financier :

Débets :

- Fournitures administratives 845.62 €
- Achats marchandises 18 081.40 €
- Hébergement site internet 175.23 €
- Maintenance 1 162.00 €
- Primes assurances 510.59 €
- Rucher technique..... 3 800.00 €
- Concours des miels 2 169.22 €
- Trait d'union 12 800.74 €
- Achats AG 1 683.70 €
- Foire et exposition 437.10 €
- Frais postaux et télécom 877.39 €
- Documentation technique 18.00 €
- Déplacements 3 200.94 €
- Réceptions 26.35 €
- Monético frais CB 746.27 €
- Frais sumup 53.07 €
- Frais bancaires autres 53.61 €
- Cotisation diverses 230.00 €
- Licences logiciels 539.79 €
- Charges div. gestion courante..... 742.10 €

Crédits :

- Cotisation adhérents 26 838.00 €
- Prestations de services 470.00 €
- Ventes de marchandises 431.50 €
- Transfert de charges 11 188.46 €
- Subventions 14 700.00 €
- Vente de livres 194.00 €
- Repas AG 1 655.00 €
- Autres produits financiers 349.06 €
- Concours des miels 1 395.28 €

•

Résultats exercice 2022	
Total crédits	57 221.30 €
Total débits	48 653.12 €
Résultat positif	8 568.18 €

BILAN au 31/10/2022

Libellés	Montants	Libellés	Recettes
Banque CM	1 033.82 €	Capital associatif 2022	39 238.22 €
Livret bleu CM	25 519.93 €	Résultat exercice 2022	8 568.18 €
Livret orange	37 414.88 €	Solde comptes de tiers	31 070.74 €
Part B CM	10 906.00 €		
Caisse	2.51 €		
Totaux	78 877.14 €	Totaux	78 877.14 €

Tiers – encaissements via le site et redistribution + régularisations

Libellés		Recettes
SNA abeille de France	Collecte de fonds	10 532.00 €
Abeille et fleurs	Collecte de fonds	3 509.00 €
Santé de l'abeille	Collecte de fonds	4 001.00 €
GDSA	Collecte de fonds	18 171.00 €
Groupements achats pots	Achats groupés	15 412.19 €
Contrib. frelon asiatique	Collecte de fonds	3 213.00 €
Sub. apiculteurs CD7 4	Collecte de fonds	179 200.00 €
Assurances Groupama	Achats groupés	17 931.95 €
	Totaux	251 910.143 €

Puis les deux commissaires aux comptes, Pierre Dehen et Alexis Ducloz, ont validé les comptes en soulignant le travail considérable du trésorier André Berlioz. Les comptes du GDSA sont indépendants de ceux du syndicat depuis cette année. Les comptes du syndicat ont été vérifiés le jeudi 16 février en présence de P. Tomas Bouil et d'A. Berlioz. Les comptes du rucher technique et des assurances ont été vérifiés le jeudi 23 février en présence de P. Tomas Bouil. A. Ducloz était excusé.

Les comptes vérifiés sont réguliers et sincères et peuvent être soumis à l'approbation de l'AG. Le rapport financier a ensuite été adopté à l'unanimité par l'AG.

Rapport d'activité du rucher technique (RT) : (F. Barillet)

Rappel de l'historique du RT et des divers soutiens (CCPR, CD74...). But : développer une souche d'abeille endémique. Une cinquantaine de reines noires sont produites chaque année. Aujourd'hui, il s'agit de diffuser les reines de cette souche (RT74) en faisant appel à des apiculteurs expérimentés. Les ruchers-école sont les relais sur le terrain. Le RT a besoin de volontaires pour avril 2023 pour développer ces reines et repérer les meilleures. Pour obtenir une reine RT74, il faut : participer aux travaux d'élevage et à l'entretien du site, fournir une ruchette avec une colonie orpheline, remonter les informations pour suivre les qualités de la nouvelle reine.

Le RT fait donc appel à des volontaires pour aider à la gestion financière du RT et à des apiculteurs expérimentés pour le suivi des reines.

Rapport d'activités assurances : (F. Barillet)

1023 apiculteurs adhérents du Syndapi 74 ont fait appel aux assurances via le syndicat en 2022 pour 17480€. Malheureusement, la réglementation ne nous permet pas de continuer comme auparavant (cf rapport moral § assurances). Il s'agit de trouver un volontaire pour reprendre la gestion des assurances du syndicat et suivre avec attention la solution trouvée soit au niveau national, soit au niveau régional.

Rapport d'activités informatique : (G. Deville)

Fin février 2023, 1023 apiculteurs ont adhéré au syndicat (1595 à fin février 2022).

68% ont payé en ligne par CB.

30% ont payé par chèque (travail supplémentaire pour le trésorier).

2% ont payé par virement en ligne.

Plus de 2000 commandes ont été passées en ligne dont 1350 environ pour les adhésions.

500 commandes ont concerné les pots, les étiquettes ou le concours des miels. Il faut noter que 150 commandes sont interrompues avant de finaliser.

Le site web reçoit 200 visites par jour en moyenne. Les pages les plus visitées : commande de pièges FA et petites annonces. La durée moyenne d'une visite est de 2 minutes 40s

Rapport d'activités du groupement achat : (J. Pavia)

COMPTES COMMISSION ACHAT AU 31/12/2022

Achat pots	9 456,59 €	Vente pots végétaux	7 950,82 €
Frais banque	1,15 €	Vente pots verre	5 143,90 €
Frais de livraison	0,00 €	Étiquettes vente	3 302,84 €
Frais divers	83,85 €	Intérêts Livret	
Étiquettes achat	3 099,60 €	Trop perçu Lys Packaging	164,97 €
Sous-total	12 641,19 €		
Report à nouveau	3 921,34 €		
Total	16 562,53 €		16 562,53 €

Comptes	Solde
Livret : 96737261520	150,20 €
Compte : 32012462050	5 208,72 €
Position banque	5 358,92 €

L'exercice 2022 marque le rétablissement de la situation financière. Cela est dû principalement aux achats flash réalisés en cours d'année auprès de grossistes.

Les ventes avec paiement total à la commande ne répondent plus à la réorganisation du marché (pots verre, végétaux, capsules et étiquettes).

La commission achat élabore une nouvelle organisation qui apportera plus de souplesse dans la distribution aux adhérents.

La livraison via les anciens dépositaires, ne répond plus à une distribution de produits de plus en plus divers. Le syndicat remercie ces bénévoles pour leur engagement jusqu'à ce jour.

L'apiculteur qui commercialise son miel doit tenir compte des nouvelles dispositions fiscales (CITEO), (cf rapport moral) et inclure sur ses étiquettes les nouvelles consignes de tri sélectif.

Appel également à des volontaires pour épauler Jacques à la commission achat.

UNAF : (C. PONS président UNAF et apiculteur professionnel près de Montpellier)

C. Pons félicite le syndicat pour toutes les actions menées dans le département.

Plus de 22000 apiculteurs et 100 syndicats locaux sont adhérents à l'UNAF (créé en 1945).

L'UNAF a 12 membres administrateurs bénévoles et 10 salariés dont une attachée de presse, un service juridique expérimenté. L'UNAF a développé de nombreux partenariats avec des associations. L'UNAF fait paraître la revue Abeilles et Fleurs. Elle propose des formations techniques (CNTESA). Elle combat depuis de nombreuses années pour faire interdire les néonicotinoïdes ; sa nouvelle cible : les nouveaux OGM.

Elle organise annuellement Apidays à la mi-juin. Elle délivre aux collectivités locales le label Apicité pour valoriser les collectivités qui s'engagent au profit de l'abeille et des pollinisateurs sauvages.

Comme cela a été déjà mentionné par P. Tomas Bouil et la commission achat, avec l'application stricte de la réglementation sur les assurances et l'obligation d'être inscrit à l'ORIAS (registre unique des intermédiaires en assurances...), elle proposera un service pour que les apiculteurs puissent continuer à être assurés à un prix intéressant (qualification de courtier en assurance). L'apiculteur adressera au Syndapi 74 un chèque au nom de l'UNAF ou du SNA. Groupama restera la compagnie d'assurances.

L'UNAF est une force vive apicole avec trois axes de travail :

- Expertise et soutien aux autorités, participation à 3 GT du plan national en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation), membre de France Agrimer, membre du comité national de la biodiversité...
- Partenariat avec les associations : beefriendly, collectif Nourrir, apimondia, beelife european, EPBA.
- Formation : CNTSEA

Le budget de l'UNAF : 100000€/an pour la défense juridique de la filière.

Frelon asiatique : l'UNAF a rencontré le ministre de l'agriculture. Un plan national de lutte doit être proposé. Pistes : piégeage des fondatrices au printemps, autorisation du SO2 pour la destruction des nids. Il note que les structures des GDS sont très légères par rapport au défi du FA (pas assez de personnes permanentes).

Interapi : (amont : production ; aval : commerce)

Structure pas assez représentative de l'interprofession. Les cotisations professionnelles : 700000€ production des apiculteurs, 100000€, mais pas uniquement du miel français !)

De plus, l'interprofession n'a aucune représentativité par rapport à l'Europe → action possible vers la Cour européenne.

H. Viviani : Présentation de l'application Apimoov.

Application qui permet une gestion pratique du rucher. On peut effectuer et enregistrer les visites au rucher grâce à la reconnaissance vocale et un téléphone portable sur lequel on a chargé l'application Apimoov.

En 2022, 80 apiculteurs ont expérimenté Apimoov. L'application s'adresse à tous : amateurs, pro, TSA, vétérinaires... En cas de plusieurs opérateurs, le partage est possible. Le but est que l'application soit adaptable aux pratiques de l'utilisateur et pas l'inverse. L'application évoluera dans l'avenir en fonction des retours des utilisateurs. Lors de la visite, il n'y a pas besoin d'une connexion internet. Les prix sont indiqués sur le site.

LES COMPTES

Compte de resultat du SD74 au 31/10/2023

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Var des stocks marchandises	-9 423.00 €	Concours des miels	9 776.00 €
Fournit. administratives	286.44 €	Repas AG	1 950.00 €
Achats marchandises	37 860.95 €	Publicité TU	470.00 €
Achats AG	3 320.16 €	Formations	300.00 €
Locations	1 179.60 €	Ventes de livres	340.04 €
Héberg. site Internet	206.56 €	Ventes de TU	3 876.00 €
Maintenance	3 820.00 €	Groupement d'achats	30 141.00 €
Primes assurances	544.00 €	Subventions	2 500.00 €
Rucher technique	2 882.02 €	Cotisations adhérents	27 450.00 €
Documentation technique	0.00 €	Prod. divers gest. Courante	53.14 €
Foire et exposition	2 166.00 €	Autres prod. financiers	827.31 €
Concours des miels	10 707.03 €	Transfert de charges	1 780.51 €
Trait Union	11 112.85 €		
Ch. diverses décoration	150.00 €		
Déplacements	3 740.14 €		
Réceptions	610.60 €		
Frais postaux	577.35 €		
Frais telecom	342.00 €		
Frais bancaires	50.64 €		
Monetico frais CB	1 263.19 €		
Frais sumup	0.00 €		
Cotisations diverses	300.00 €		
Licences logicielles	659.88 €		
TOTAUX	72 356.41 €		79 464.00 €
Résultat exercice	7 107.59 €		
BALANCE	79 464.00 €		79 464.00 €

BILAN AU 31/10/2023

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
Banque CM	516.87 €	Capital associatif 2023	47 806.40 €
Livret Bleu CM	32 884.52 €	Resultat exercice 2023	7 107.59 €
Part B CM	11 123.00 €	Solde comptes de tiers	18 454.14 €
Livret orange CM	19 418.23 €	Stock marchandises	-9 423.00 €
Caisse	2.51 €		
TOTAUX	63 945.13 €	TOTAUX	63 945.13 €

Tiers – encaissements via le site et ou redistribution + régularisations

LIBELLES	DEPENSES	LIBELLES	RECETTES
SNA A de France		Collecte des fonds	10 849.99 €
AEF		Collecte des fonds	3 712.80 €
SDA		Collecte des fonds	3 820.00 €
GDSA		Collecte des fonds	17 475.00 €
Contrib Frelon Asiatique		Collecte des fonds	3 492.00 €
Groupement achat pots		Géré par syndicat	0.00 €
Assurances Groupama		Achats groupés	18 496.40 €
Subv aux apiculteurs CD74		Distribution solde	25 768.37 €
TOTAUX		TOTAUX	83 614.56 €

ACTIVITES SYNDAPI 74

ASSURANCE DES RUCHES AU SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE

Le 31 décembre 2023, GROUPAMA Rhône-Alpes--Auvergne a procédé à la résiliation du contrat d'assurance du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie. En conséquence, les apiculteurs adhérents aux Assurances SYNDAPI 74 ne sont plus assurés ni en responsabilité civile, ni pour leurs ruches et leurs colonies à partir de cette date.

Afin de poursuivre ce service indispensable pour ses adhérents, le Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie a choisi de se rapprocher du SNA (Syndicat national d'apiculture). La formule proposée a évolué avec trois options et des conditions tarifaires attractives :

- Pack bronze : Responsabilité civile apicole (0,30 € par ruche)
- Pack argent : Responsabilité civile apicole + incendie + tempête + inondations (1,30 € par ruche)

- Pack or : Responsabilité apicole + incendie + tempête + inondations + vol et détériorations (3 € par ruche)

A noter qu'on ne fait plus la différence entre nucléi, ruchettes ou ruches : on déclare le nombre de colonies.

Environ 500 apiculteurs ont déjà assuré leurs ruches au SNA. Cela représente la moitié des assurés du SYNDAPI 74 en 2023. Pour les autres, il est possible de contacter d'autres assureurs, mais les conditions tarifaires seront sûrement moins avantageuses. Il est bon de rappeler qu'il est prudent de disposer d'une assurance au minimum pour le risque de responsabilité civile : en effet, les dégâts que peut causer une activité apicole sur les personnes et les biens peuvent avoir des conséquences désastreuses.

Nous découvrons comme vous le fonctionnement de ce nouveau dispositif et nous faisons le maximum avec nos collègues du SNA pour que tout se passe au mieux. Il faudra toutefois un peu de temps pour "roder" le système avec quelques retards inévitables dans les premiers temps. Important : que ce soit au SNA ou chez un autre assureur, assurez-vous rapidement au minimum une responsabilité civile. Suite à la résiliation du contrat précédent, les sinistres des apiculteurs non assurés ne seront plus recevables en 2024.

Procédure pour l'assurance des ruches

Le plus simple est de s'inscrire lors du renouvellement de votre adhésion dans votre espace adhérent sur le site www.syndapi74.fr.

1 Cocher l'adhésion au SNA pour s'inscrire à l'assurance.

2 Sélectionner le bouton "RUCHER"

3 Indiquer le nombre de colonies que vous possédez ainsi que l'option d'assurance choisie.

Pour assurer vos ruches après avoir renouvelé votre adhésion, ou pour ajouter de nouvelles colonies :

1 Depuis la page d'accueil du site syndapi74.fr se connecter avec vos identifiants via le bouton orange "Me connecter"

2 Sélectionner le bouton orange "Je commande"

3 En haut de l'écran à droite sélectionner l'icône en forme de bonhomme : une liste de commande apparaît à gauche de l'écran,

4 Sélectionner la commande "Rucher" : le système affiche la grille d'adhésion.

5 Indiquer le nombre de ruches et sélectionner le type d'assurance choisi.

A l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail une confirmation de commande.

Après un certain délai, le temps que votre inscription soit transmise au SNA puis saisie, vous recevrez sur votre adresse-mail deux documents :

- Votre attestation d'assurance à conserver précieusement : celle-ci fait également office d'attestation foires et marchés.

- Votre reçu Eco-contribution CITEO

Pour les apiculteurs qui n'ont pas indiqué d'adresse E-mail, leurs documents seront disponibles sur demande auprès de Frédéric BARILLIER : Portable 06 75 57 07 70

A noter qu'il est encore possible de souscrire avec le bon de commande disponible en page 40, mais cette procédure entraînant du travail supplémentaire doit rester exceptionnelle.

Concernant le montant des garanties pour une ruche peuplée, il est de 250€ (100€ pour l'essaim + 150€ pour la ruche complète) auquel il faut déduire le montant des franchises qui se

trouvent dans le document consultable via ce lien : <https://www.snapiculture.com/wp-content/uploads/2023/11/franchises-sna-2024.pdf>

Pour toutes vos questions, Frédéric BARILLIER reste votre interlocuteur pour les assurances en lien avec l'équipe du SNA par téléphone : 06 75 57 07 70 ou par mail : barillier.frederic@orange.fr

ASSURANCES SYNDAPI 74 – Solde des comptes

Comme précisé plus haut, le contrat d'assurance avec GROUPAMA RHONE-ALPES AUVERGNE a pris fin le 31 décembre 2023.

Les sinistres de l'année 2023 en cours seront suivis jusqu'à la clôture des dossiers.

Assurance SYNDAPI 74 - Exercices 2022 et 2023

Date	Assurances SYNDAPI 74	Dépense	Recette
03/02/2022	1er Versement cotisations 2022		12 000.00 €
31/10/2022	2ème versement cotisation 2022		5 493.00 €
22/12/2021	1er versement 2022	5 235.03 €	
08/01/2024	2ème versement 2022	12 254.45 €	
01/11/2023	Versement cotisations 2023		18 181.39 €
29/12/2022	1er versement 2023	6 188.44 €	
21/01/2024	2ème versement 2023	12 477.34 €	
15/01/2024	Allocations 2022		2 622.07 €
15/01/2024	Allocations 2023		2 799.87 €
Totaux		36 155.26 €	41 096.33 €
Solde positif			4 941.07 €

Le compte des Assurances SYNDAPI 74 a été soldé le 15 janvier 2024 notamment grâce aux allocations de gestion de 2022 et 2023 d'un montant de 5421,94 € et une partie de l'épargne du compte « Activités ».

La régularisation de notre situation par rapport à notre assureur GROUPAMA RHONE-ALPES-- AUVERGNE était nécessaire afin de respecter la réglementation en vigueur. Heureusement, une solution a été trouvée avec le SNA afin d'offrir à nos adhérents la continuité de ce service indispensable.

**FOURNITURES APICOLES ••• cire - candi – nourrisseurs ...
QUINCAILLERIE**

JACQUARD

**Avenue Jean-Jaurès - 74800 La Roche sur Foron ☎ 04.50.03.02.19
TOUTES FOURNITURES DE QUINCAILLERIE - GRILLAGE - FER – TÔLE**

LE RUCHER TECHNIQUE

Avec encore 25 colonies bien vivantes à Saint Pierre en Faucigny et deux en bonne forme à Champ Laitier, le Rucher Technique s'en sort assez bien. A fin janvier, les noisetiers ont sorti leurs chatons et les abeilles rentrent du pollen. Et même une surprise : Une fleur de Pissenlit sous une des ruches ! Mais attention. L'hivers n'est pas fini ...



Coté élevage, nous restons toujours dans l'attente d'une levée du périmètre de surveillance de loque américaine établi autour d'AMANCY. Tout déplacement des ruches et des colonies du rucher de Saint Pierre en Faucigny étant interdit, l'élevage est ainsi suspendu depuis le printemps 2023.

Aucune perspective n'est possible dans ce contexte. Nous sommes dans l'attente, prêt à mobiliser nos éleveurs de reines dès la levée de cette contrainte.

RUCHER D'ALTITUDE DE CHAMP-LAITIER

A 1h30 de marche depuis MONT PITON (600 mètres de dénivelé), la visite au rucher de Champ Laitier en hiver se mérite. L'accès en 4X4 est rendu impossible par la neige bien présente et dure à partir de 1400 m d'altitude. Après le col de l'Enclave, les raquettes sont également bien utiles dans la neige ramollie par la chaleur. Température 11°C à 1500 m. Nous sommes le 24 janvier !



Les abeilles sont bien réveillées malgré la neige, un peu piquantes lors du nettoyage des entrées, mais on aime mieux les voir comme ça. Nos deux ruches sont lourdes, ce qui devrait permettre de résister à un retour de l'hiver encore possible. Le froid vif et sec de l'altitude est sûrement meilleur pour nos abeilles que les semaines de pluie et l'humidité que nous avons subies dans nos vallées.

Nous avons bon espoir de faire au moins deux divisions au printemps et peut-être des prélèvements sur cette souche RT74 qui semble bien supporter son deuxième hiver à 1400 m d'altitude.

A noter les protections sur les entrées, une bonne idée de Christophe DUCHATEL pour limiter l'accumulation de neige et de glace. Oui ! Normalement il y a beaucoup de neige en hiver à Champ Laitier...



COMMISSION ACHAT

LE PROJET "POT" TIRE À SA FIN

2024 sera je l'espère la fin d'une longue difficile et très motivante refonte du syndicat. Le premier socle, la remise à jour de nos anciens des statuts dans un cadre juridique moderne. Cette remise à niveau, a permis d'intégrer les présidents des ruchers écoles dans notre conseil d'administration.

Le second socle a été un nouveau site informatique facile d'usage pour les adhérents et les administrateurs. Ce site marchand nous permet de pouvoir vous proposer toute une panoplie de services et de produits. Là ce fut le démarrage de la mise en place d'une logistique de communication et la vente qui a démarré en 2019 pour se terminer ou plutôt qui j'espère se terminera fin 2024.

Le développement des pots végétaux, de 500 grammes et de 1 kilogramme est maintenant terminé. Ce sont des créations du Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie faits dans une matière nouvelle, innovante et biodégradable ; un déchet de canne à sucre. Ces pots ainsi que les moules qui servent à leur fabrication sont la propriété du Syndicat. Tout ceci n'aurait pas été possible sans l'aide du Conseil Départemental et l'implication de son Président.

Le syndicat n'est pas un petit village gaulois à l'abri de tous les bouleversements qui ont suivi la pandémie et dont nous avons pris toutes les vagues successives en pleine face.

Notre système de vente est devenu trop rigide et se trouve totalement décalé par rapport à la nouvelle de gestion du commerce français et international. Bref, nous ne pouvons plus faire comme avant.

Les prix étaient négociés avec les fournisseurs, les adhérents commandaient, la commission achat globalisait les commandes et achetait auprès de ses fournisseurs et enfin gérait la distribution.

Maintenant, c'est foutu. Aucun prix ne peut être arrêté 6 mois avant l'achat auprès d'un fournisseur. Alors, comment a-t-on fait ? Une des solutions était d'apprendre le double saut périlleux arrière avec vrille. J'ai rapidement oublié cette option.

Il a été décidé, depuis 2021 de s'orienter vers des achats ponctuels tout au long de l'année pour constituer des stocks et ainsi proposer les meilleurs prix. Facile à dire.

Un local d'environ 300 m² accessible aux poids lourds était nécessaire.

Ce projet va demander une étude logistique, une recherche de locaux et des bénévoles pour une activité de quelques jours par an.

Le syndicat est à la recherche d'un site pour assurer le stockage des pots.

STOCKS DE LA COMMISSION ACHAT

Pots végétaux 500 grammes blanc : 800.

Pots végétaux 500 grammes transparent : 500.

Pots végétaux 1 kilo blanc : 1 752 dont 312 des exercices précédents.

Pots Végétaux 1 kilo transparent : 462 dont 214 des exercices précédents.

Pots verre 250 grammes : 336 pots vendus et non récupéré par les adhérents.

Pots verre 500 grammes : 9 024 pots.

Pots verre 1 kilogrammes : 24 surplus.

Capsules TO 63 : 7 900, Capsules TO 82 : 400, Capsules TO 100 : 2 988.

Étiquettes d'inviolabilité : 84 200.

DISTRIBUTION 2024 POTS ET ETIQUETTES

Pots verre.

La distribution est liée aux protocoles de chaque intervenant du fabricant au syndicat d'apiculture.

Le fabricant des pots verre se charge de la ou des livraisons. Il doit être informé du ou des lieux de livraison au moment de la commande. Ceci minimise au mieux les frais de livraison. Si les commandes sont faites en début de semaine (lundi ou mardi) le délai de livraison est d'une semaine ; sinon, ce sera deux semaines.

Nous avons mis en place des règles qui tiennent compte de toutes nos contraintes externes ou internes. Il est donc impératif que chacun respecte les délais. Toute commande hors délai entraînera un décalage de toute la chaîne de distribution. Toute demande hors délai ne sera pas prise en compte.

La clôture des commandes de nos adhérents est pour cette année fixée au le 31 mars 2024. Cette date est une date butoir. L'accès aux ventes sera coupé automatiquement.

Les adhérents qui utilisent les commandes papiers devront veiller à ce que leur bulletin me parvienne quelques jours avant le 31 mars.

Dans les deux jours suivants la clôture des commandes je constituerai deux fichiers, destinés au fournisseur ; le premier pour une livraison chez Alp'abeille et l'autre pour une livraison à Reignier qui seront pour les pots verre nos deux points de distribution.

La livraison pour le Chablais concerne les communes depuis Divonne et tout le Chablais. Chaque adhérent sera informé de son lieu de récupération (Alp'abeille ou Reignier) et des jours de distribution. Je vous demande de vous organiser en conséquence pour que la distribution soit totale à la date de clôture de la distribution.

La distribution concerne : les kits verre (pots, capsules et bande d'inviolabilité) et les étiquettes nominatives.

La date de clôture de de la distribution est fixée au 15 mai 2024. Passé cette date tout ce qui n'aura pas été récupéré sera stocké et individualisé dans local loué par le syndicat.

Pour couvrir l'ensemble des coûts engagés il sera facturé des frais de stockage de 15 € par mois par kit. Ces frais seront pris lors de la récupération des kits. Lorsque les frais de stockage dépasseront la valeur du kit, ce dernier sera réaffecté au syndicat.

En ce qui concerne les étiquettes, un an après la fin de la distribution (cette année le 15/05/2024), elles seront détruites.

Une procédure de récupération, à valider, sera incluse lors de la commande sur le site. Je vous invite à la lire lors de votre commande.

Comme nous n'avons pas pu passer un accord avec Merlin l'enchanteur nous avons besoin de bénévoles pour la préparation et la distribution des kits ainsi que l'ensachage des capsules qui se passera à Reignier et demande 5 personnes sur deux jours. Merci à tous les bénévoles de me communiquer leurs coordonnées.

Pots végétaux :

Les pots végétaux ne sont pas impactés par le poids comme ceux en verre. La distribution se fera via les dépositaires. Ces derniers auront la liste des adhérents qui les concerne et prendront contact directement avec eux pour gérer la récupération des kits. Seront distribués en même temps, les étiquettes nominatives, bandes d'inviolabilité et les capsules.

Merci de votre compréhension et de faciliter la tâche des bénévoles chargés de ce travail.

Jacques Pavia
La Commission Achat



Echos des ruchers écoles

Vous souhaitez apprendre, approfondir, mettre à jour vos connaissances apicoles, rejoignez un des six ruchers écoles présents dans notre département. Des animateurs donnent des cours théoriques et pratiques adaptés à votre niveau. Apiculteurs isolés, débutants ou confirmés n'hésitez pas à prendre contact avec leurs responsables, à qui cette page est ouverte.

ABEILLE SAVOYARDE ANNÉCIENNE

Contact : Nicolas MARI Tél. :06 83 41 50 10 ou contact@rucherecoledepoisy.fr

Visitez notre site <http://www.rucherecoledepoisy.fr>

Assemblée Générale Ordinaire :

Notre assemblée générale s'est déroulée le 3 décembre 2023 avec succès, la participation était importante.

Les 2 membres sortants sont réélus, Julien Vial nous a rejoint et a été élu Secrétaire.

Nota : 2024 l'ASA fêtera ses 50 ans d'existence nous offrirons un cadeau utile aux membres de l'association.

Ateliers Cire : ils ont eu lieu le samedi 6 janvier et le samedi suivant 13 janvier. Les adhérents ont pu réaliser leurs feuilles de cire gaufrées à partir de cire d'opercule.

Les photos suivantes présentent les principales phases du processus d'obtention des feuilles de cire gaufrées à partir de la cire d'opercules



Fonte : 2 cuves sont mises à contribution



Véronique et pierre

Trempage 3 fois dans le bac rempli de cire chaude maintenu à température.

Bac de fabrication JPD.



Séparation feuille de cire du support bois avant laminage



Mise aux dimensions finales

Résultat poids d'une feuille entre 105 gr à 108 gr. Pas mal !.....

Atelier Candi : celui-ci s'est déroulé le samedi 3 janvier 2024.



Laminage sous l'œil attentif de Solange



Contrôle de la température de chauffe si l'opercule se fait la température est bonne arrêt de la chauffe. Moyen simple si on n'a pas de thermomètre.



Température de refroidissement atteinte malaxage de l'ensemble.

Cours :

Les cours théoriques 2023 commenceront samedi 25 février, suivi en mars tous les samedis après-midi.

Puis selon la météo les cours pratiques se dérouleront au printemps sur notre rucher de Poisy.

Vie des 3 ruchers :

*Poisy suivi assuré par une jeune équipe de volontaires. Les ruches, ruchettes et se portent bien.

*Le Mont suivi assuré par Jean Pierre, Bernard Granger et Pierre et Lionel. Les colonies sont également bien portantes

*Les Iles suivi par Pascal, Lucien et Julien. Les colonies sont nourries et en vie.

Suite à notre dernière AG de nouveaux adhérents se sont portés volontaires pour le suivi des ruchers.

Marché de Noël :

Nous avons eu l'opportunité de participer au Marché de Noël de Poisy.



Le candi est prêt remplissage des barquettes de 1 kg environ.



Traitement contre Varroas :

Traitement de toutes nos colonies par fumigation au moyen de notre sublimateur Oxalika et Apibioxal.

Masques, et gants sont obligatoires pour réaliser cette opération délicate.

Les adhérents volontaires désireux de traiter par ce moyen ont été formé à l'utilisation du matériel.



Un adhérent en action

Elevage des reines :

La biométrie a été réalisée en novembre. Les résultats sont sensiblement égaux à ceux de l'année dernière.

Nous sommes en pleine réflexion :
« Comment améliorer notre sélection et assurer un élevage dans le futur »

Ruches à males : Cette année nous prévoyons une forte saturation en ruches à males dans notre station de Bellevaux.

Le calendrier d'élevage est prêt, l'ouverture de la saison d'élevage commencera le 11 avril au Mont.

Le 4 mai ouverture des 2 sites de fécondation Montremont et Bellevaux.

Fermeture des 2 sites le 10 août et regroupement des miniplus le 17 août.

Les équipes sont prêtes.

Lettre d'Information de l'ASA :

Julien notre nouveau secrétaire a la charge de diffuser une lettre d'informations reprenant les « infos » de l'association, la vie des ruchers et toutes informations utiles sur l'apiculture pour nos adhérents.



Février 2024 - N°2

Lettre d'information apicole A.S.A.



EDITO :

Bonjour à toutes et à tous, nous sommes ravis que la première lettre d'information vous ait plu. En espérant que vous prendrez autant de plaisir à lire celle-ci. La lettre d'information apicole sera publiée chaque premier dimanche du mois.

Et n'oubliez pas, si vous avez des infos, des articles ou des photos que vous souhaiteriez partager avec nos membres et publier dans ces lettres, vous pouvez nous les envoyer à l'adresse mail suivante :



lettresa74@outlook.fr



Nicolas Mari

L'ABEILLE NOIRE CLUSIENNE

Contact : Pascal FALETTO president@abeille-noire-clusienne.fr

Site : <http://abeille-noire-clusienne.fr/>

Nos abeilles ont commencé leur nouvelle année avec ces sauts de température on peut déjà les voir rentrer avec les pattes bien chargées de pollen de noisetier, mais que sera 2024 ?

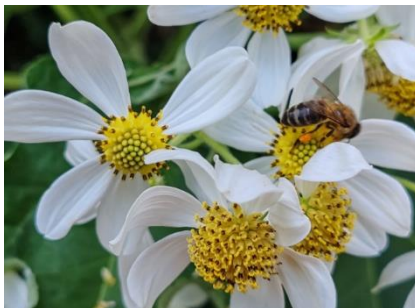
Par contre la présence de plus en plus forte du frelon asiatique est devenue une certitude pour notre secteur : il va falloir s'organiser, répartir le mieux possible l'ensemble des pièges, échanger sur la nature des appâts utilisés et sur les captures. Pour plus de réactivité notre association a mis en place un groupe WhatsApp "frelon" auquel nous espérons qu'un maximum d'adhérents s'inscriront.

Il va aussi falloir que nous puissions bien diffuser à nos adhérents, les informations sur les procédures de signalement et sur les prises en charge des coûts de destruction des nids, département, commune, GDS ... Des clarifications sont encore nécessaires.



Il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les pertes hivernales, mais on peut déjà donner quelques indications sur nos cycles de formation. L'an passé nous avons accueilli près de 40 débutants, et il a été constaté que de plus en plus de débutants n'ont pas encore de colonie ce qui fait penser que les abeilles sont de plus en plus populaires,

elles semblent gagner en considération. La nécessité d'être formé avant de pouvoir conduire une ruche ou un rucher devient une normalité et c'est tant mieux pour nos abeilles. Elles auront plus de chance, de survivre au premier hiver et de moins souffrir des erreurs dues à un démarrage sans avoir suivi de formation.



Comme d'habitude nous ferons une première séance théorique pour les débutants et après le plus possible de séances aux ruchers. Les créneaux seront comme l'an passé le vendredi après-midi sur le rucher route de Chatillon. Le samedi après-midi sur nos deux ruchers Chatillon et Theyz. Des séances spécifiques notamment sur l'élevage de reines seront elles aussi planifiées sur le

calendrier prévisionnel des activités de notre association Bien sûr ce calendrier sera sur notre site « Abeille-noire-clusienne.fr », tout en restant toujours conditionné par la météo.



Nous espérons aussi qu'il n'y aura plus de zones de loque américaine afin de pouvoir reprendre l'exploitation du rucher de fécondation du Lignon pour la fécondation de nos reines.

Cette année nous répéterons l'opération d'achat d'essaims d'abeilles noires avec le fournisseur de l'an passé, quelques colonies étaient un peu agressives après transport, mais

tout est assez vite rentré dans l'ordre et un retour plutôt positif est ressorti de ce premier approvisionnement.

Nous envisageons d'organiser 2 stages de formation : un sur l'élevage de reines et un sur l'initiation à la dégustation des miels et sur la cristallisation dirigée.

A bientôt pour notre AG du 23 février au parvis des Esserts, ou à celle de notre syndicat le 7 avril.



Quelques photos d'une île toujours fleurie et où nos amies n'ont pas vraiment de repos.

Pascal FALETTO

RUCHER ECOLE PASSY

Le rucher école de Passy dispense des cours d'apiculture afin de guider les néo-apiculteurs dans la conduite de leur colonie, le partage d'expérience et de savoir-faire est de mis. Ils peuvent également bénéficier du prêt de matériel d'extraction.

Pour les apiculteurs aguerris des sessions de perfectionnement et de spécialisation tels que l'élevage de reine, avec la mise à disposition hebdomadaire de cellules royales de notre abeille Noire locale.

Après la capture des premiers frelons asiatiques à l'automne sur la commune de Passy, la vigilance est de mise afin de retarder la progression de cet envahisseur.

Gilles Durand

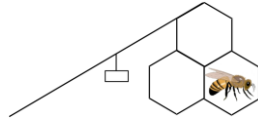
Tél : 06 46 46 64 63

email : rucherecolepassy@gmail.com

ABEILLE DU SALÈVE

Site internet : <https://www.abeille-du-saleve.org/>

Contact president@abeille-du-saleve.org



Je commence ce billet avec une pensée émue pour Roland DÉTRAZ qui a démissionné de toutes ses fonctions au sein de notre association pour raisons personnelles. A la fois gestionnaire de notre site internet et de la communication au sein de l'association, mais surtout responsable de l'enseignement pratique à Moussy, sa gentillesse et ses compétences d'enseignant, sans parler de ses compétences techniques, étaient appréciées de tous. Il laisse derrière lui un grand vide et nous espérons le revoir prochainement.

Nous avons entamé la nouvelle année avec notre Assemblée Générale le 18 janvier, où nous avons reçu quatre nouvelles personnes qui enrichissent le Conseil d'Administration, et qui soulagent ainsi grandement la distribution des tâches au sein du bureau, merci à elles de leur engagement associatif !

Notre équipe d'enseignants dispensant les cours théoriques s'est trouvée elle aussi enrichie avec l'arrivée d'une Docteure Vétérinaire qui abordera la dangerosité du venin d'abeille et les maladies des abeilles.

Le 23 mars se tiendra notre traditionnelle foire au matériel apicole d'occasion APITROC qui fêtera cette année son 25ème anniversaire ! Nous serons installés de 8 heures à midi dans l'allée de l'ancienne maison de retraite de Reignier. Les personnes intéressées par le monde des abeilles sont toutes les bienvenues ! Visitez notre site internet pour de plus amples informations (www.abeille-du-saleve.org).

Cette journée sera également le point de départ des cours pratiques pour la promotion 2024. Elle sera encadrée par notre secrétaire, Alain LACRAZ, ainsi que Magali BOVAGNE, qui prendront le relai de Roland pour le suivi des cours débutants. Le midi, après une collation ensemble, nous nous rendrons sur le site de Moussy pour un premier contact avec les abeilles (si la météo le permet bien sûr !).

D'ailleurs, au moment où s'écrivent ces lignes, nous n'avons pas encore atteint notre quota d'élèves ; n'hésitez donc pas à encourager les personnes intéressées par la formation que nous proposons à nous contacter.

Tout comme le Syndicat d'Apiculture de Haute Savoie, nous travaillons actuellement à la mise en place d'un site internet pour adhérer à l'association ainsi que réserver sa place aux cours pratiques en ligne.

Nous ne manquerons pas (pas comme en 2023 !) de réaliser notre cours d'élevage de reines cette année en compagnie de Claude Engilberge. Les élèves ayant déjà suivis les cours débutants seront invités en cours de saison apicole à cette initiation.

En souhaitant à tous les apiculteurs et apicultrices une belle saison 2024, et en vous invitant à nouveau à nous rejoindre lors d'APITROC le 23 mars !

APITROC 2024
25^{ème} Edition

Vente
Echange



Matériel Apicole d'Occasion

Plantes mellifères / Café - Croissants

Allée de l'ancienne maison de retraite - Reignier
Samedi 23 mars 2024 de 8 à 12 heures

ORGANISATION
L'ABEILLE DU SALÈVE - BUCHER ROYNE
Maison de Reignier-Taray - 74150 SÉCIGNET
info@abeille-du-saleve.org / <http://www.abcdh-savoie.org>



Le Président.
Alexis Assens

RUCHER ÉCOLE DU CHABLAIS

Site : <http://rucher-ecole-du-chablais.webnode.fr/>

« Ouvrir une ruche, c'est comme entrer dans la cage aux lions ! »

Pascal FRANCHI est inscrit au Rucher École du Chablais depuis un an. Nous lui avons demandé d'en faire le bilan



Pourquoi vous êtes- vous inscrit au rucher école ?

PF : « J'avais acheté deux colonies. Je n'y connaissais rien. Pendant un an, cela a été compliqué. La première fois que j'ai ouvert une ruche, j'ai eu l'impression d'entrer dans la cage aux lions ! Un apiculteur m'a conseillé de m'inscrire au Rucher Ecole de Marin. Je ne le regrette pas. »

Mais pourquoi le choix de devenir apiculteur ?

PF : « Je venais de prendre ma retraite après une activité professionnelle assez intense. Je voulais vivre quelque chose qui sorte de l'ordinaire. Je ne

voulais pas faire du bénévolat classique. J'avais besoin d'adrénaline. Quand on met les deux mains dans une ruche, au début du moins, il fait chaud sous la combinaison ! J'ai pris des ruches parce que je savais que c'était difficile. »

Qu'est-ce que cela apporte de suivre des cours au rucher école ?

PF : « C'est fondamental. Je le conseillerais à tout apiculteur débutant. On ne peut pas se lancer n'importe comment. C'est important d'apprendre. A Marin, il y a les cours collectifs du vendredi soir. On est un peu à l'école. Ils sont d'excellente tenue. Mais il faut se concentrer. Il y a aussi des cours sur le terrain. Je m'y sens plus à l'aise. Nos formateurs sont très professionnels. Ils savent ce qu'ils font. Je me suis rendu compte que certains revenaient depuis trois ou quatre ans suivre les cours. S'ils reviennent, c'est que cela sert à quelque chose et qu'on a toujours à apprendre. Les relations sont très sympas. Le rucher, c'est aussi une communauté apicole. On s'y fait des amis. On n'a pas envie de partir tellement c'est passionnant. »

Ce qui vous plaît, c'est la partie pratique, non ?

PF : « La théorie, il faut passer par là. C'est pour moi une partie un peu rébarbative, surtout quand on utilise Zoom. Mais il est essentiel de comprendre ce qui se passe à l'intérieur et à l'extérieur de la ruche. Mais c'est en faisant que je comprends le mieux. »

Et votre avenir d'apiculteur ?

PF : « Il faut que j'augmente le nombre de mes ruches. J'en ai trois aujourd'hui. Je pense passer à cinq ou six. J'aimerais aussi récolter du miel. Certains collègues ont fait 30 kilos par ruche ! Je les envie un peu. Le miel, c'est la cerise sur le gâteau pour un apiculteur. »

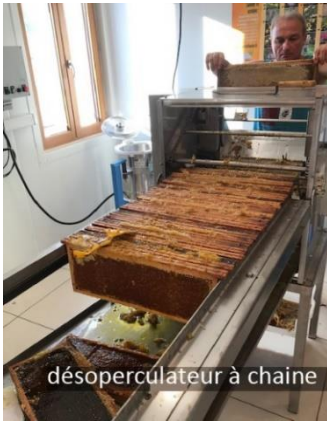
Le président
Serge SANTI



**Miellerie
collective
des Bauges**
Saint-Eustache

Une installation remarquable : Soyez les bienvenus Saison 2024 à St-Eustache.

Dans l'espérance d'une bonne saison, les apiculteurs des Bauges et des environs du bassin d'Anney/Pays de Faverges sont invités à bénéficier de l'installation professionnelle de la Miellerie Collective, située sur la rive ouest au-dessus du lac d'Anney.



désoperculateur à chaîne

De 1 ruche à 250 ruches, vous pourrez extraire votre miel dans des conditions pratiques et d'hygiène optimales à l'aide d'un matériel adéquat et performant, dans un atelier adapté aux normes alimentaires (agrée Bio). Le local ; les outils d'extraction, de maturation et de conditionnement qui l'équipent, disponibles pour chaque adhérent, vous évitent d'acquérir un matériel coûteux et encombrant qui sert si peu de fois dans l'année !



chambre chaude

Que vous soyez petit producteur, pluri-actif ou professionnel, ce projet est le vôtre !
Soyez les bienvenus, soutenez et adhérez à l'association !



stage de mise en pots - étiquetage

Profitez des facilités pour vos extractions, bénéficiez de l'expérience lors des rencontres et des échanges entre apiculteurs.

Pour nous contacter, prendre une adhésion en ligne, trouver les renseignements :
www.mielleriecollectivedesbauges.com
FB : « MiellerieCollectivedesBauges »
mail: mielleriecollective.bauges@gmail.com

et rendez-vous sur le stand lors de l'AG du Syndapi74 le 7 avril

- crédit photo Vincent MONOD -

Frelons asiatiques

Campagne de piégeage

Pour lutter contre la progression du frelon asiatique le Conseil départemental de Haute Savoie a acheté 5000 pièges. Le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie est chargé de les distribuer et d'animer ces campagnes. Ce partenariat est défini par une convention qui précise les droits et obligations de chaque partie. Chaque année le syndicat doit organiser 2 campagnes de piégeage : une campagne au printemps pour capturer des fondatrices et une campagne en automne pour diminuer la pression dans les ruchers. De plus, il doit transmettre un bilan annuel indiquant la répartition des pièges dans les communes, le volume de frelons capturés pour chaque campagne et le nombre de nids détruits par le GDS des Savoie.

Pour répondre à cette exigence le syndicat a développé sur le site syndapi74.fr deux questionnaires en mode connecté : commande de pièges et relevé de piégeage. Il est demandé à chaque participant de respecter rigoureusement les consignes pour élaborer des synthèses cohérentes. Ces résultats, s'ils sont cohérents, permettront d'adapter les stratégies de lutte à la réalité terrain. Certains d'entre nous ont remarqué que si l'on badigeonne les cônes d'entrée des pièges avec du miel ils deviennent plus attractifs. De même si on laisse les frelons capturés dans les pièges, ils deviennent plus attractifs

Le fournisseur de pièges recommande les recettes suivantes pour les appâts.

<https://www.jabeprode.fr/fr/httpswwwjabeprodefrfr-c-Piege>

Le GDSA recommande les recettes suivantes :

[Manuel utilisateur des campagnes de piégeage – Syndapi 74](#)

La campagne de piégeage de printemps s'est déroulée sur une période de 3 mois (mars, avril et mai). Elle a mobilisé 1792 pièges pour capturer 211 fondatrices. Elle a permis de détecter des zones que l'on croyait non contaminées par le frelon asiatique (0 signalement en 2022) alors qu'il était présent.

La campagne de piégeage d'automne s'est déroulée sur une période de 2 mois (octobre, novembre). Elle a mobilisé 2787 pièges pour capturer 5473 frelons dans 97 communes. Les résultats montrent une grande disparité entre des communes voisines due à une grande disparité au niveau de la mobilisation. Il y a encore beaucoup trop d'apiculteurs qui ne sont pas concernés par la lutte. **Ressaissons-nous en 2024** si l'on ne veut pas être débordé par ce prédateur.

En novembre le syndicat a configuré un forum pour la campagne d'automne. L'objectif de ce forum s'est de fournir des outils de communication aux apiculteurs concernés par une zone de forte prédation. Pour limiter l'expansion du frelon il faut détruire les nids avant que les fondatrices ne se dispersent dans la nature. A cette époque, où le feuillage est encore présent sur les arbres il faut se mettre à plusieurs pour avoir une chance de trouver le nid. Le forum permet de déclarer les zones à forte prédation afin que les apiculteurs concernés puissent s'organiser pour rechercher le nid. Malgré une mise à disposition tardive de l'outil et un déficit d'information il y a eu 38 signalements de zones à forte prédation pour 96 messages échangés. En 2024 les membres du bureau vont se mobiliser pour vous présenter cet outil.

P. Lecoœur et F. Lavorel ont mis au point la technique de l'abreuvoir pour rechercher les nids.

[Technique de recherche de nid – Forum – Syndapi 74](#)

Nous transmettrons par mailing toutes les informations qui concernent les campagnes de piégeage en 2024.

Le frelon asiatique une menace sur la biodiversité

La lutte des apiculteurs contre le frelon asiatique et les rivets

La plupart de nos contemporains ne comprennent pas la lutte menée par les apiculteurs contre le frelon asiatique, pour faire simple tant qu'ils ne sont pas importunés durant leurs pique-niques estivaux, ils s'en foutent un peu...

C'est une erreur, car le frelon asiatique n'exerce pas sa pression que sur les abeilles. Il représente réellement une menace pour la biodiversité. Voici un petit argumentaire à l'intention de ces personnes pour qu'elles prennent conscience que la lutte contre le frelon asiatique est l'affaire de tous.

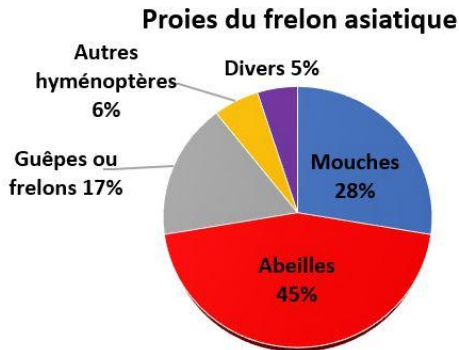
Rappel sur la prédation effectuée par le frelon

Le frelon asiatique est un prédateur généraliste. Il recherche à la fois des protéines (en capturant des insectes) et des aliments riches en glucide (sucres).

Les protéines servent presque exclusivement à l'alimentation et à la croissance des larves. Le frelon asiatique capture ainsi une grande variété de proies telles que des abeilles, des guêpes, des mouches, des papillons et des araignées. Mais aussi des morceaux de viande sur des cadavres d'animaux ou sur des aliments en libre accès, comme les étals de viandes ou de poissons sur les marchés.

Le frelon adulte recherche presque exclusivement des liquides sucrés comme du miellat, du nectar, du miel et selon la saison, la pulpe de fruits mûrs (par exemple des pommes, des prunes, des framboises...).

Répartition en pourcentage du type de proie pour la nourriture des larves de frelon asiatique



L'abeille n'est pas la seule proie du frelon asiatique, en fait selon des études l'abeille ne représente « que » 45 % des insectes capturés en fin d'été et en automne.

Une colonie de frelons prélève quelques 11 kilos d'insectes par an.

La lutte contre le frelon nous concerne tous

La menace que le frelon fait peser sur la biodiversité est plus complexe et pernicieuse que l'on pourrait imaginer, voici deux exemples :

- Un frelon capture une abeille solitaire qui ne butine (donc féconde) qu'une seule espèce de fleur, la menace pèse à la fois sur la disparition de l'insecte, mais aussi sur la disparition de la plante (double peine).

- Un nid de frelons prélève des mouches pour nourrir les larves de la colonie. Ces mouches prélevées ne sont plus disponibles pour les oiseaux pour nourrir les oisillons. Les oiseaux adultes sont plus chétifs et n'arrivent pas à effectuer leur transhumance ou de survivre à l'hiver (perte de diversité génétique).

La métaphore des rivets

L'apparition des frelons dans notre environnement déjà très affaibli n'arrange rien à la situation déjà très inquiétante. Pour beaucoup de personnes, la perte définitive d'une abeille solitaire ou d'une fleur n'a aucune importance et de toute façon, il y en a tellement d'autres... Sauf que si. Pour prendre une métaphore ou l'écosystème correspondrait à un avion et ou chaque rivet qui maintient la structure et l'intégrité de l'avion est une plante, un animal ou un insecte. Au début, la perte d'un rivet ne menace pas l'intégrité de l'avion du fait du grand nombre de rivets et l'avion continue de voler. Mais à un moment, que personne ne sera capable de prédire, et à la suite de la perte d'un trop grand nombre de rivets (disparition de plantes, d'animaux et autres insectes), la perte d'un seul rivet entraînera la dislocation et le crash de l'avion...

Cette métaphore certes très simpliste a le mérite de rendre plus compréhensible l'importance de la richesse de la biodiversité et donc à notre modeste niveau d'apiculteur Haut-Savoyard de lutter contre la propagation du frelon asiatique pour ralentir la perte de rivets...

Geoffroy Deville

Importation de miel 2023

Attention avec le type de piège, il faut absolument prendre des pièges sélectifs qui permettent aux autres insectes de sortir. Les pièges à base de bouteilles en plastique bricolés sont à proscrire.

Surveillez les prises, tout piège qui prendrait d'autres insectes que des frelons asiatiques en trop grand nombre est à bannir.

Les mouvements de marchandises à l'importation et exportation sont consultables sur Internet. Pour le miel l'accès se fait par le code 0409 0000. Les mouvements des 12 derniers mois vont, en ce moment, jusqu' à fin octobre 2023. De novembre 2022 à octobre 2023 la France a importé **32 237 tonnes à 3,61€ le Kg**. Par rapport à l'année 2022 avec 35 538 tonnes à 3,74€ / Kg, **c'est une baisse en volume de 9,5% et en prix, une baisse de 3,5%**. Dans un contexte d'inflation générale qui n'entraîne que des hausses, cette baisse est inquiétante et résulte d'une abondance de l'offre, annonciatrice de la probable poursuite de la chute des cours... et... de l'accroissement des difficultés à écouler des récoltes professionnelles sur le **marché de gros**. Les champions qui figurent sur le podium des bas prix sont : le Viet Nam avec 1685 tonnes à 1,84€, puis L'Ukraine avec 5917 tonnes à 2,17€, et la Chine avec 3047 tonnes à 2,27€. **Le tiers des importations sont à moins de 2€ du Kg, (1,94€/Kg)**. Dans ce palmarès figure un autre trio représentant également un bon tiers des importations, mais à une moyenne de prix plus élevée. Ainsi nous avons l'Espagne avec 5663 tonnes à 4,19€, puis la Belgique avec 2758 tonnes à 422€, et l'Allemagne avec 2508 tonnes à 5,28€. Ces 3 pays européens réexportent en France une partie de miel conditionné en pot. Ceci augmente automatiquement leur prix moyen saisi dans

la statistique. D'une part, ces pays de transit font généralement disparaître de leur déclaration le nom du pays de récolte ; mais en plus ne sont pas contraints de détailler sur l'étiquette les noms des pays composant le mélange du miel en pot. En France, l'obligation d'indiquer les noms des pays constituant le mélange est la règle qui s'impose depuis un décret **d'avril 2022**. **Mais, encore, absence d'une « clause miroir »** sur les importations, que notre administration bien-pensante, n'est pas capable d'établir...

Dans le cadre des orientations en cours au niveau de l'Europe, sous le thème de « la ferme à la fourchette », les directives dites « petit déjeuner » sont en cours de révision. Le Miel est l'une de ces directives. Le monde des apiculteurs européens demande plus de transparence sur les pays d'origine des récoltes de miel, tant en étiquetage qu'en traçabilité, ceci dans l'intérêt des consommateurs et bien sûr des apiculteurs européens. Le Parlement Européen a adopté en décembre 2023 un texte demandant l'étiquetage de la liste des pays d'origine pour les miels de mélange, ceci par ordre décroissant avec indication de la fourchette de %. Ce texte préciserait un seuil de filtration pour préserver la présence des pollens, afin d'identifier les origines géographiques... Ceci doit passer en commission et recueillir un minimum de consensus. Ce n'est pas acquis au niveau des conditionneurs...

C'est une bonne chose que l'étiquetage des pays d'origine pour un mélange de miel soit obligatoire en Europe. Cependant les acteurs ont raté l'occasion d'obtenir une vraie évolution bénéfique à l'apiculture de qualité et au consommateur. En effet, La France vit l'obligation d'indiquer le nom des pays composant un mélange de miel. Si l'objectif, non déclaré, était de provoquer un repoussoir d'achat résultant de la connaissance d'origine Chinoise ou Turque, la manière dont la mise en œuvre est faite détourne de l'objectif. Il a été indiqué jusqu'à 6 pays différents sur l'étiquette. Ceci est plutôt séducteur pour le consommateur : Moldavie, Nicaragua, Cuba, Géorgie... et finalement un abrégé d'origine en ne mentionnant plus que l'identification en 3 lettres des pays, retenue pour les jeux olympiques, masque la réalité... il suffit de mettre une cuillère à café de miel de France dans un pot de miel de Chine pour écrire provenance : France, CHN, et être parfaitement en règle.

Il eût été plus opportun d'obtenir l'interdiction de mélanger des miels originaires de plusieurs pays différents lorsqu'ils sont qualifiés d'un critère floral (acacia), végétal (sapin), topologique (montagne), spécifique défini (biologique). Ainsi un produit **étiqueté « miel d'acacia de Hongrie, Géorgie, Chine »** à vil prix disparaîtrait des rayons. Et arrêterait de tirer le prix des vrais miels vers le bas...

Il aurait également suffi de demander que l'on inscrive dans la directive l'article du Codex Alimentarius de la Règle mondiale sur le miel qui précise dans son article 618 : **Lorsque le miel aura été désigné en fonction de la source florale ou végétal, ou par le nom géographique ou topologique, le nom du pays où le miel a été produit sera indiqué.** Il est vraiment décevant de constater une nouvelle fois que l'on ne sait plus faire preuve de sens pratique. A nous de promouvoir le thème auprès des consommateurs : **N'acheter que du miel d'origine d'un seul pays, les mélanges dissimulent toutes les adultérations nuisibles à votre plaisir gustatif et votre santé.** (Adultération signifie : altérer la pureté originelle d'un produit par le mélange d'éléments de moindre qualité, falsifier, frauder...)

Alexis Ducloz le 29 01 2024

Petites annonces

- **Vends essaïms** hivernés d'abeilles locales sur 5 cadres Dadant en ruchettes de transport.
Disponibles à partir de la première quinzaine d'avril 2024 selon les conditions météo et le développement.
Pas de livraison. Enlèvement à proximité de Bons en Chablais.
Possibilité d'avoir des essaïms sur 7 cadres. Dans ce cas nécessité de venir la veille de la date d'enlèvement avec vos ruches pour réaliser le transfert.
S'adresser à Nicolas CHAPUIS
Tél: 06 75 92 72 56
email: nicolashchapuis@hotmail.fr
- **Vends essaïms** sur 6 cadres Dadant, abeilles douces et productives.
Disponibles à partir de mi-avril.
Vends reines marquées et fécondées à parti de mi-mai
S'adresser à M. Didier MOUCHET
18, Chemin de Matti
74100 Vétraz-Monthoux.
Tél. : 04 50 87 24 61
Portable : 06 74 55 88 90 (SMS de préférence)
E-mail : didier-mouchet@orange.fr
- **Disponible à partir de mai 2024.**
Essaïms sur 6 cadres Dadant avec reine marquée de l'année précédente de souche noire de Savoie.
S'adresser à M. Pierre PLANTAZ
204, avenue de Léchères 74460 Marnaz
Tél. : 04 50 98 20 25
- **Vends jeunes reines d'abeille noire** en ponte et marquées.
Expédiées ou enlevées.
Livrées en cage d'introduction.
Gelée Royale fraîche, production sur commande.
S'adresser à M. J-P DELAUNAY
Tél. : 04 50 46 27 28
- **Vends 2 ruchettes d'observation**, corps pour 1 cadre Dadant, sans hausse.
S'adresser à Bruno CARTEL
Tél. : 04 50 78 00 35/repas
mail : brunocartel@orange.fr
- **Vends colonies hivernées**, élevées en Haute-Savoie sur Reignier avec reine 2023 de Type Noire non Hybride : 166€ sur 6C Dadant disponible Mi-Mars, Avril selon condition météo.
Essaim de l'année 2024
Warré sur 1 corps : 100€.
ou Dadant élevé au printemps 2024 avec cellule naturelle : 100€
les 2 disponibles en juin
Réservation conseillée, dans la limite des stocks disponible.
Matériel : Extracteur 44C, Bac à désoperculer, Essoreuse Thomas, Maturateur 400kg
Le tout en l'état 5500€.
Divers Matériel Dadant et Warré d'occasion
Tél. Mr Duret : 07 69 68 67 24

Les petites annonces ne sont pas reconduites tacitement sur le TU suivant.
Merci d'adresser vos annonces par e-mail à traitunion@syndapi74.fr

Une journée au Sim Api à Avignon.

Le syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie a organisé un bus pour se rendre au Sim Api (Salon international du matériel Apicole) le samedi 18 novembre 2023.

50 apiculteurs hauts savoyards ont pu se rendre à ce salon riche en présentation de matériels, de fournitures et de conférences. Plus de 70 exposants ont présenté les sujets suivants :

- Les travaux au rucher et en miellerie.
- Le conditionnement des produits.
- La qualité des productions.
- Les outils d'assistance.
- Les produits d'élevage.
- Les soins et la protection des colonies d'abeilles.
- Le matériel de transhumance.
- Les produits de la ruche et l'apithérapie.

Organisation d'une table ronde : Frank Aletru président du SNA (syndicat national d'apiculture), Pierre Tomas-Bouil président du syndicat de Haute-Savoie, les présidents des ruchers école du département ou leurs représentants ont pu échanger sur divers sujets d'actualité.

Sur le stand du journal *l'abeille de france* chacun a pu à sa guise feuilleter et acheter de très beaux livres divers et variés.

Ce fut pour l'ensemble des participants une journée très enrichissante, dans une ambiance agréable.



Rencontre avec Frank Aletru Président du syndicat national d'apiculture.

De gauche à droite : Gilles Durand, Pierre Tomas Bouil, Frank Aletru, Alain Lacraz, Serge Santi, Nicolas Mari.



Concours des miels

Palmarès 2023, Département de la Haute-Savoie

<i>Plaine clair</i>
Médaille d'or
JACQUES Daniel

*Les diplômes seront remis lors de l'assemblée générale.
Si vous êtes absents, ils pourront être remis à une personne qui vous représentera et qui vous les transmettra.*

<i>Plaine foncé</i>		
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze
DEVILLE Geoffroy	DI BENEDETTO Brice	MOUCHET Didier
FAVRE André	JEAN Chrystèle	PONTHIEU Eric
HORVATH Michel	Rucher école du Chablais	Rucher école du Chablais
MIEUSSET Jean-François		
PLANTAZ Pierre		
SENEVAT Marylène		
VUATTOUX Pascal		
YAMAGUCHI Mamiko		

<i>Montagne clair</i>		
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze
	FOURNIER Christian	

<i>Montagne foncé</i>		
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze
BREDANNAZ Laurent	GRILLET Christian	LEHMANN Jacques
DE LACROIX Louis	LAIB Loïc	
GALLIOZ Jean-Pierre	LEFEBVRE Hervé	
GRILLET Christian	MAGNENAT Marie-Pierre	
GURRET Patrice	MEYNET DESAIRE Jack	
RODRIGUEZ Jean-Luc	Miellerie collective des Bauges	

<i>Haute-montagne clair</i>		
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze
FOURNIER Christian		

<i>Haute-montagne foncé</i>		
Médaille d'or	Médaille d'argent	Médaille de bronze
BOTTOLLIER DEPOIS Jean-Noël	COURTIOL-TAMARELLE Jean-Baptiste	SERMET-MAGDELAIN David
MORAND Roger	SERMET-MAGDELAÏ Louis	



Concours des miels Savoie Mont-Blanc 2024

Les participants doivent être adhérents au syndicat d'apiculture de Haute -Savoie.

Envoyer par échantillon un pot de 500g ou éventuellement deux pots de 250 g dûment identifiés.
Si vous réglez en ligne sur le site indiquer le numéro de commande sur chaque pot.

- Participation au concours : 30 €
- Analyse pollinique (facultative) : 30 €

Le laboratoire de contrôle nous offre ces tarifs préférentiels étant donné le nombre d'échantillons analysés pour notre concours.

Ce paiement donne droit à la participation au concours et à l'obtention des résultats d'analyses physico-chimique + pollinique si l'option est choisie.

Le présent bulletin (ou copie) dûment complété et les échantillons sont à envoyer à l'adresse indiquée sur le bon en page suivante.

Un coffre est à votre disposition à l'adresse mentionnée sur le bon d'inscription pour y déposer vos échantillons.

La date de réception des échantillons est fixée au plus tard au 15 septembre 2024.

Tous les échantillons reçus après cette date seront exclus.

Avis très important

La cotisation au Syndicat est obligatoire pour prétendre bénéficier des services du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les indications d'inscription sont exclusivement réservées à l'administration et aux statistiques du Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné au Syndicat d'apiculture. Le destinataire des données est :
Monsieur Didier MOUCHET (concours des miels).

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à concoursdesmiel@syndapi74.fr

Le concours 2024 se déroulera le dimanche 3 novembre dans le cadre du salon "Mieux vivre" à la Roche-sur-Foron.



Concours des miels

Commande à renvoyer à : Monsieur Didier MOUCHET 18 chemin de Matti 74100 Vétraz-Monthoux concoursdesmiel@syndapi74.fr Contact : 06.74 55 88 90 (de préférence par SMS)	Concours des miels Savoie Mont-Blanc Inscription 2024 (A remplir très lisiblement en lettres capitales)
--	--

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Tél. _____ Portable _____

Mail _____

N°API : _____

Adhérent au Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie : Oui

Option Analyse qualitative pollinique : Oui Non

Catégorie (en fonction de l'altitude de récolte)	Altitude de récolte
<input type="checkbox"/> Miel de plaine	Inférieure à 600 m
<input type="checkbox"/> Miel de montagne	Entre 600 et 1200 m
<input type="checkbox"/> Miel de haute montagne	Supérieure à 1200 m

Commune de récolte : _____

Altitude de récolte : _____

Règlement

Montant : 30 € 60 € (si l'option analyse pollinique est choisie)

Par chèque à l'ordre du **Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie.**

En ligne sur le site Syndapi74 (**indiquer le N° de Cde sur les pots**)

L'apiculteur cité ci-dessus atteste avoir pris connaissance du règlement en vigueur.

A _____ le _____

Signature:

Page détachable

**Bon d'inscription au
concours des miels 2024
au recto**



Syndicat d'Apiculture de Haute-Savoie

BON DE COMMANDES 2024

Rappel :
Si vous n'avez pas
régulé votre adhésion
utiliser ce bon ou
Rendez-vous

Ce bulletin doit être utilisé uniquement par les adhérents qui n'ont pas internet.

Le bon de commandes comprend les adhésions (Synapi74, SNA, GDSA74), les revues, l'assurance. Vous devez réaliser l'ensemble de vos commandes en une seule fois.

Les bons de commandes de la commission achat (Kits pots de verre, kits pots en fibre végétale et les étiquettes) paraîtront sur le site [syndapi74.fr](https://www.syndapi74.fr) du 15 décembre 2023 au 15 mars 2024. Ils seront accessibles via le lien <https://www.syndapi74.fr/commission-achat/>.

Nom : _____ Tél. fixe : _____

Prénom : _____ Tél. portable : _____ Age : _____

Courriel : _____ N° apiculteur _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Nombre de ruches (obligatoire) : _____

	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie	1	18,00 €	18,00 €
Adhésion au GDSA74 (Groupement de défense sanitaire)		20,00 €	
Cotisation soutien lutte frelon asiatique		3.00 €	
Revue Santé de l'abeille		20.00€	
Sous-total 1			

Syndicat National d'Apiculture : Adhésion, Revues, Assurances			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion au SNA (obligatoire si vous souhaitez la revue Abeille de France et/ou si vous prenez un pack assurance ci-dessous)	1	5.50 €	
Abonnement Abeilles de France	1	26 €	
Assurance, choisir un des 3 pack (l'éco contribution CITEO est incluse dans les packs)			
<input type="checkbox"/> Pack bronze : responsabilité apicole		0.30 € x ruches =	
<input type="checkbox"/> Pack argent : responsabilité apicole + incendie + tempête + inondation		1.30 € x ruches =	
<input type="checkbox"/> Pack or : Responsabilité apicole + incendie tempête + inondation, vol, détérioration		3 € x ruches =	
Sous-total 2			
Union Nationale d'Apiculture Française : Adhésion, Revues, CITEO			
	Nombre	Prix unitaire	Total
Adhésion l'UNAF (obligatoire si vous souhaitez la revue Abeilles et fleurs)	1	1.50 €	
Abonnement Abeilles et fleurs	1	31 €	
Sous-total 3			
TOTAL			

Page détachable

Bon de commandes
Adhésions, revues, assurances, CITEO
au recto



TU n° 137
4 février 2024

Le mot de la Présidente

Le monde marche sur la tête, mais comme chaque année en début de saison, nous ne pouvons que formuler des vœux pour que les espoirs d'une année productive ne soient pas déçus ! Mais que valent tous les vœux et souhaits si l'apiculteur n'est pas au rendez-vous et ne remplit pas sa part du contrat qui le lie à ses colonies d'abeilles ?

Il me semble utile de rappeler que contrairement aux idées reçues, la saison apicole ne commence pas au début du printemps...mais tout de suite après la récolte de l'année précédente. Car c'est dès le mois d'août que commence la fabrication des abeilles à vie longue qui permettront à la colonie et sa reine de traverser l'hiver et d'arriver saines et sauvées jusqu'à la porte du printemps suivant...

Voici la feuille de route du GDSA pour 2024 :

L'accent sera mis sur l'accompagnement des apiculteurs dans l'évolution des pratiques de lutte contre varroa.

Sans délaisser les techniques de lutte médicamenteuses que de nombreux apiculteurs utilisent encore, l'**encagement de la reine** est plébiscité par les apiculteurs qui ne souhaitent plus utiliser les traitements médicamenteux sous forme de lanière. Cette technique bien maîtrisée, plus facile à mettre en œuvre si les reines sont marquées, répond aux objectifs d'efficacité attendus. Une technique d'encagement a été présentée par un apiculteur professionnel à Doussard, le 27 janvier au cours de la Journée Départementale Apicole organisée par le Rucher Ecole de la Combe d'Ire,

D'autres présentations de la technique sont visibles sur la **chaîne YouTube de la FRGDS AURA**.

L'**Apibioxal** détenu par le GDSA sera délivré cette année jusqu'à épuisement du stock, le nouveau médicament **Varroxal** composé exclusivement d'acide oxalique le remplacera ensuite.

Contactez le GDSA si vous utilisez la sublimation pour appliquer le traitement.

En réponse à des demandes d'apiculteurs, je souhaite clarifier la position du GDSA concernant l'application longue durée de **l'acide oxalique sous forme de lanières glycéринées** dans les colonies. Il n'existe pas en France de médicament autorisé sous cette forme, et l'apiculteur qui fait le choix d'utiliser cette technique le fait à ses risques et périls !

De plus l'apparition d'une baisse d'efficacité de l'acide oxalique qui était donnée à 98% en usage hors couvain est maintenant démontrée. Les travaux de recherche de Randy Oliver l'ont mise en évidence.

Nous ne pouvons que mettre en garde les utilisateurs de cette technique non homologuée en Europe et en France et souhaiter que les voix de la raison et de la prudence soient entendues !

La **ressource mellifère et pollinique** clé de voûte de la santé de nos abeilles nous intéresse également. Nous réaliserons un recensement des actions déjà en place dans le département menées par les organisations en charge de l'agriculture et de la forêt. Une conférence sur ce thème vous sera présentée cet automne.

Le GDSA est souvent interpellé par les apiculteurs à propos des **ruchers abandonnés**. Que pouvons-nous faire pour répondre à cette demande ? Ce sujet sensible nous concerne tous et ne peut être envisagé sans l'implication de chaque apiculteur. Cette action doit être pédagogique et bien préparée pour être menée en concertation avec le propriétaire du rucher pour l'amener à prendre la bonne décision sans faire prévaloir l'autorité de l'état dont nous ne sommes pas dépositaires !!! En s'appuyant sur le Code Rural, une réflexion a été conduite au sein du Conseil d'Administration pour répondre à cette demande. Deux signalements ont été traités avec succès en 2023.

Que faire si vous avez des raisons de croire qu'un rucher est abandonné ? **Voir encadré**

Comme vous le savez la **Loque Américaine** maladie du couvain à déclaration obligatoire a été déclassée et ne sera plus gérée en totalité par les services de l'Etat mais par la filière apicole. Par délégation de l'Etat, un Plan Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) est en cours d'élaboration. **Lire l'article dédié.**

A l'heure où j'écris ces lignes, une rencontre avec le service vétérinaire de la DDPP74 est prévue dans le courant du mois de février pour faire le point sur les foyers de loque américaine en cours dans le département.

Cette année nous insisterons sur la communication relative à **Aethina Tumida**, le petit coléoptère de la ruche qui fait l'objet d'une surveillance et d'une lutte réglementée. Il est sous contrôle en Calabre depuis 2014 avec un embargo sur les abeilles et les produits de la ruche prolongé jusqu'en décembre 2024. Il a été signalé sur l'île de la Réunion le 5 juillet 2022 où la surveillance reste fondamentale pour lutter contre ce ravageur. En intégrant la mondialisation des mouvements d'abeilles dans cette surveillance, il est encore temps d'être prudent et de se tenir informé pour que ce petit coléoptère ne devienne pas une fatalité sur le territoire métropolitain !

Et le **frelon à pattes jaunes**... un article lui est dédié dans nos pages et n'oubliez pas que la lutte est collective et que vous en êtes les acteurs !

Pour finir, la malveillance n'a pas de frontière... notre site internet gdsa74.fr a fait l'objet d'une cyber attaque en 2023. Il a pu être partiellement restauré pour continuer à vous informer mais certaines de ses fonctionnalités n'ont pas pu être récupérées. Une refonte du système est programmée pour 2024 avec une offre élargie des services.

Je vous souhaite de belles colonies populeuses pour une belle saison apicole 2024 !

France Gave
Présidente du GDSA74



Signaler un rucher abandonné

- Si vous avez des raisons de croire qu'un rucher a été abandonné ou n'est pas surveillé, communiquez avec l'apiculteur pour en savoir plus sur le rucher.
- Si vous ne parvenez pas à contacter l'apiculteur, avisez la présidente du GDSA. Nous ferons une enquête concernant votre signalement.
- Soyez prêt à fournir : l'adresse du rucher dont l'abandon est soupçonné, des photos, le cas échéant les observations qui vous ont incité à croire que le rucher a été abandonné.

GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE APICOLE DE HAUTE-SAVOIE
1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège
Présidente GDSA74 France Gave - Vice-président GDSA74 Gilles Fournier
Email : presidentegdsa74@syndapi74.fr Site web : gdsa74.fr
N° SIRET : 431 525 773 00021 Code APE 9499Z

Document envoyé aux mairies de Haute-savoie



Le FRELON ASIATIQUE en Haute- Savoie :

un réel danger !



Un envahisseur :

Débarqué en France en **2004**, en provenance de Shanghai, grand prédateur de colonies d'abeilles domestiques, le Frelon Asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) s'installe définitivement dans notre département en **2017**, date à laquelle sa présence a été attestée dans la région annécienne, pour finalement coloniser toutes les vallées de notre département. Au niveau national c'est à présent toute la France et une partie de l'Europe occidentale qui est envahis.

Une biologie particulière :

Ce frelon se distingue facilement de notre frelon indigène (frelon européen : *Vespa crabro*) par une taille plus petite et par une robe à dominante noire avec une face orangée, une bande orangée sur son abdomen et le bout des pattes jaunes si bien qu'il porte aussi le nom de frelon à pattes jaunes.



Frelon européen



Frelon asiatique

Un impact écologique, économique et sanitaire :

L'impact de ce prédateur sur les abeilles est préoccupant.

Il suffit de quelques frelons asiatiques en prédation devant une ruche pour la condamner potentiellement. Ce n'est pas essentiellement la capture des abeilles qui va provoquer la destruction de la colonie, mais c'est surtout le stress engendré par la prédation qui nuit au butinage et ainsi prive d'eau et de nourriture la ruche va finalement dépérir.

L'impact sur l'apiculture qui est importante n'est que la partie émergée de l'iceberg. Ainsi tous les insectes participants à la pollinisation (papillons, guêpes, mouches, abeilles sauvages...). Sont visés. Cela entraîne, une baisse drastique de certains rendements agricoles, principalement dans les filières du maraîchage et de la production fruitière ce qui à terme provoquera une dégradation de nos ressources alimentaires et de notre qualité de vie.

Autres impacts connexes, dus à certaines causes psychologiques, l'envahissement des étales dans les marchés, la crainte des clients implique une baisse remarquée de 15 à 20% d'activité.

Un danger direct :

Depuis quelques années nous remarquons que de plus en plus de colonies s'installent à hauteur d'homme, principalement dans des haies et le bâti avec une prédominance pour les zones urbaines et péri-urbaines.

Comme c'est un insecte discret, on ne s'en rend compte que lorsque l'on va tailler les haies et quelques fois trop tard !!! C'est l'attaque massive.

La fréquence de ce type d'incident cause, un réel problème de santé publique, surtout à proximité de lieux sensibles : écoles, Ehpad, terrains sportifs, lieu de tourisme...

La lutte :

Cet insecte n'a aucun prédateur en France, la lutte ne peut être que dirigé par l'homme, ainsi deux méthodes ont été développées : le piégeage avec des appâts spécifiques et des **pièges sélectifs** avec des protocoles à respecter et la recherche de nids en vue de leur destruction par des professionnels.

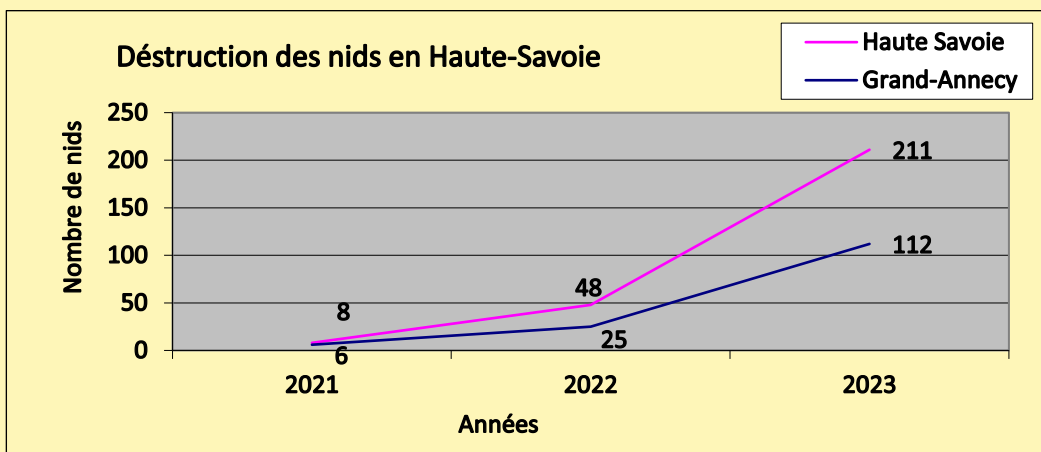
Concernant le piégeage, elle est encadrée et doit être réalisé uniquement par des apiculteurs équipés des **pièges sélectifs** distribué par le département de la Haute Savoie depuis le printemps 2022.

Le département de la Haute-Savoie a subventionné l'achat de ces **pièges sélectifs**.

La lutte n'est pas uniquement l'affaire des seuls apiculteurs, c'est l'affaire de tout le monde.

Le frelon asiatique étant classé **E.E.E** (Espèce Exotique Envahissante), sa destruction est une obligation.

Pour cela, l'**OVS** (Organisme à Vocations Sanitaire) et la région Auvergne Rhône Alpe ont créé une plate-forme de déclaration en ligne (www.frelonsasiatiques.fr) où **tout un chacun doit faire un signalement d'insecte ou de nid de frelon asiatique quand il en découvre.**



Signalez sur www.frelonsasiatiques.fr

Pour suivre l'évolution sur la cartographie départementale :

<https://www.frelonsasiatiques.fr/iceadmin/cartographie/list>

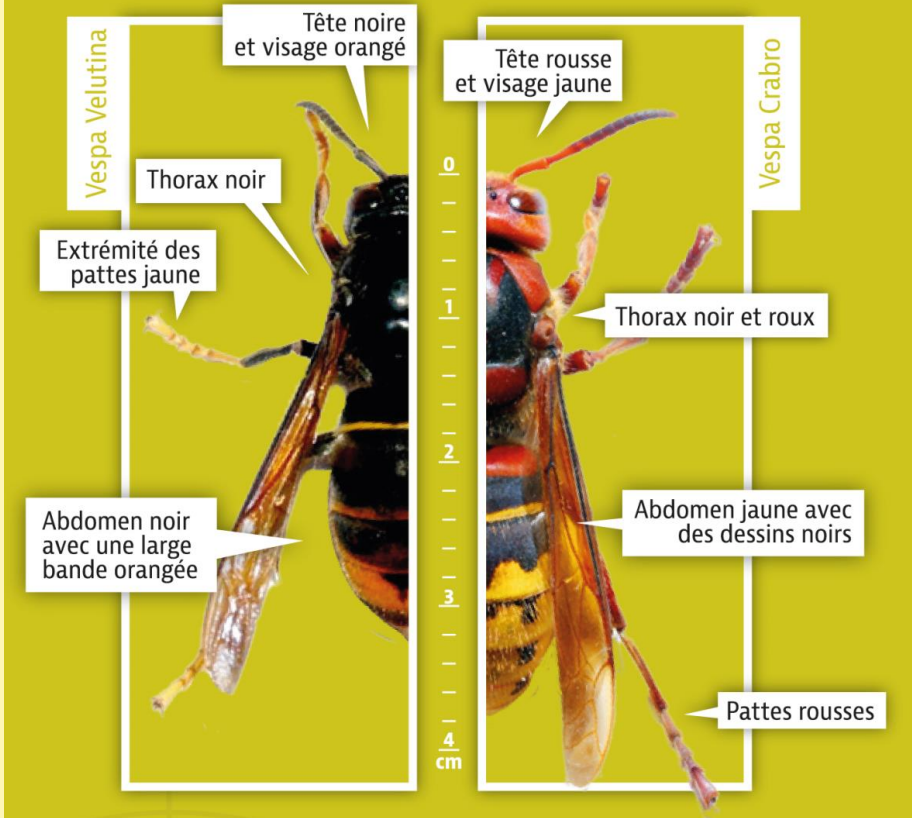


Nid secondaire



Nid primaire en formation

Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?



Autres documents de communication :

<https://www.frelonsasiatiques.fr/documents-utiles/categorie/1/liste>

Pourquoi piéger le Frelon Asiatique au printemps ?



Le piégeage de printemps, s'inscrit dans un **plan de lutte plus global contre le Vespa Velutina**, pour éradiquer tôt en saison les fondatrices frelon asiatique et tenter de limiter le nombre de colonies pendant la saison. **Pour une meilleure efficacité du dispositif, le piégeage de printemps doit être complété par la recherche et la destruction des nids en saison et la protection des ruchers (muselière, filet, harpe électrique, piégeage d'automne, ...).**

Où piéger ?

- **Zones** où Ruchers impactés par un forte prédation et/ou à **Forte densité de nids FA (détruits ou non)** en saison précédente; Sur les fleurs: camélias, cotonéaster, ...
- **Position** : 4 à 6 pièges par commune. Le plan National préconise moins de pièges sur un secteur donné mais mieux gérés.
- **Hauteur et Orientation** : placer le piège entre 20 cm et 1,20 m du sol. Exposition plutôt ensoleillée.

Quels pièges utiliser ?



MODELE DE PIEGES

Utiliser, de préférence pour la préservation de la biodiversité, **des pièges les + sélectifs possibles**. C-à-d des pièges à **sélection physique de type nasse (Robida, Beevital, RedTrap, ...)** équipés de cônes d'entrée dont l'orifice est **adaptée à la taille du frelon asiatique**, afin de retenir les fondatrices et ouvrières et exclure l'entrée d'insectes plus gros (ex : Frelon européen) en laissant échapper un maximum d'espèces non cibles. **Voir la fiche comparative des principaux pièges commercialisés.**



Les pièges bouteilles ou cloches sont à bannir, même améliorées, la chaleur humide est néphaste à la survie des insectes !!!

Quand piéger ?



Date début : Dès Mars, après les dernières gelées, quand 3 jours > 15°C

Durée : 8 semaines continues avec fin obligatoire au 15/05

Préconisations en fonction des connaissances scientifiques actuelles.

Quels appâts ?






Mélange liquide : 1/3 bière, 1/3 sirop de fruits rouges et 1/3 vin (blanc ou rouge) ; à mettre dans un contenant protégé par une grille fine pour ne pas être accessible aux insectes ou de la paille pour éviter les noyades.



- La diffusion dépend de la **fraicheur de l'appât**. Plus les températures sont élevées plus l'évaporation est importante et l'attractivité faiblit rapidement.

- " **Le meilleur appât étant le frelon asiatique qui est déjà capturé** " pour attirer les congénères frelons asiatiques :
 - o maintenir en vie des insectes piégés en plaçant une petite coupelle ou éponge imbibée de l'appât liquide dans le piège accessible par les frelons,
 - o laisser des cadavres de frelon en place (broyés ou non).

Fiche comparative des modèles commercialisés les + adaptés au Piégeage de Printemps du Frelon Asiatique

Type Nasse	Type Contenant	Nom	Visuel	Adapté au Piégeage de Printemps	Sélectivité = Protection Biodiversité	Attractivité	Prix unitaire (€) approx.	Remarques
	X	Bee-Vital		+++	++	++	40	Non évolutif.
X		ROBIDA (grille NEOPPI)		++	++	++	29€ le piège /6€ la grille	Piège ROBIDA complet (ESAT ROBIDA en Mayenne: association-robida.fr) ou Grille seule en plastique à fixer sur un piège de dimension 154 x 154mm. Réalisée par les élèves en BTS du CFA La Baronnerie. Prévoir 2 grilles par piège.
X		RedTrap (8 trous)		++	++	+	40	Déjà monté. En bois. Facilement évolutif. Pour + d'efficacité, possibilité d'ajouter 2 grands cônes type Jabeprode latéralement (13€ la paire). Pas de trappe à appât spécifique.
X		Jabeprode		- (au printemps)	++	- (au printemps)	55 (monté)	Kit BCPA tout en plastic. Non ou peu évolutif. Trappe à appât intégrée.
X		Ornetin		Non testé (au printemps)	+	Non testé (au printemps)	10	Couvercle (avec cône et grille intégrés) qui se visse sur les bocaux (non fourni) à conserve de Le Parfait Familla Wiss diamètre 100mm. Non évolutif.

Préconisations en fonction des connaissances scientifiques actuelles.

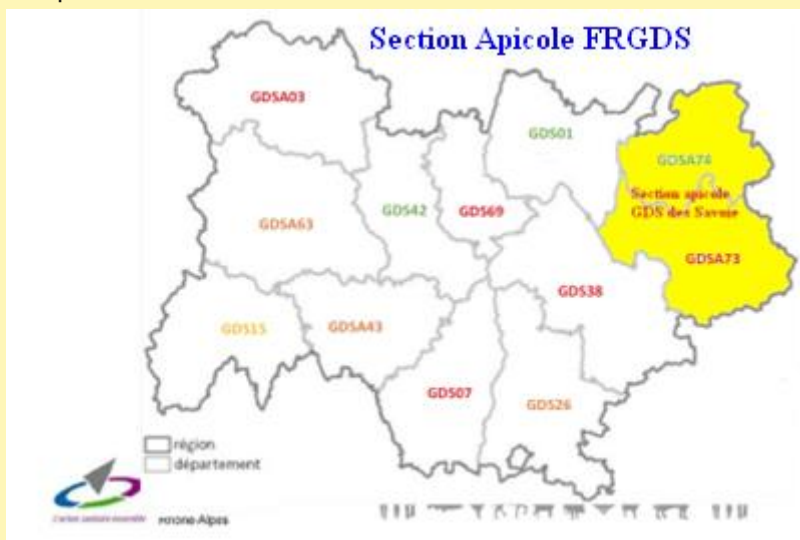
Actualités Section apicole AuRA - GDSA74

La FRGDS a réuni pendant deux jours, le 15 et le 16 janvier 2024 les représentants des Sections apicoles des GDS de la région AuRA pour une séance de travail au château de GOUNELAS à Marcoux dans la Loire.



Deux représentants du GDSA 74 étaient présents.

Avant d'aborder les sujets qui ont été évoqués, il convient de rappeler très succinctement la relation entre les différents organismes de la gestion sanitaire apicole en région AuRA. Le GDSA74 est membre en tant que structure de la Section Apicole du GDS des Savoie. Il rejoint le GDSA73 et d'autres apiculteurs professionnels et/ou indépendants Ce sont donc douze départements de la région AuRA réunies en 11 sections apicoles qui se sont retrouvées pour ce séminaire de travail au sein de la FRGDS AuRA.



La Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire AuRA a été reconnue comme Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) par la région. C'est donc elle qui a la charge de la lutte contre les différentes menaces sanitaires apicoles que sont :

Actualités Section apicole AuRA - GDSA74

- Le varroa
- La loque américaine
- Aethina tumida
- Le frelon à pattes jaunes

Ces deux journées de travail effectuées sous la présidence de Monsieur Sébastien DURAZ, apiculteur professionnel et aussi président de la Section Apicole des Savoie furent animées par Madame Adeline ALEXANDRE, vétérinaire, titulaire d'un D.I.E apiculture et pathologies apicoles.

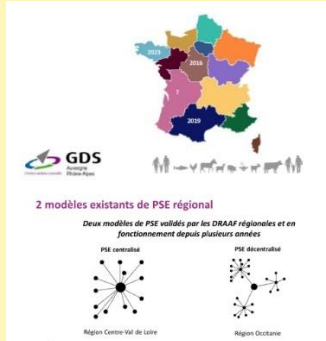
Les animatrices et animateurs des différents GDS départementaux furent convié(e)s à participer aux travaux le deuxième jour de la session.

Après l'étude de quelques points réglementaires, un point sur le financement de la section apicole régionale et la mise à jour des statuts de la FRGDS, les échanges se sont portés sur une réflexion commune, le partage d'expériences dans les différents domaines sanitaires cités précédemment ainsi que les changements que l'application prochaine de la nouvelle Loi Santé Animale (LSA) vont apporter à la gouvernance sanitaire régionale.

PSE régional :

L'élaboration d'un Plan Sanitaire d'Elevage (PSE) régional est débattu.

Différents modèles de PSE régionaux et leur organisation sont présentés par le Dr vétérinaire Adeline ALEXANDRE. Cette présentation est suivie d'un exposé, en visio, du PSE centralisé de la région Centre par Quentin BICEGO, animateur de la SA, Manuel ROGER, apiculteur professionnel et président de la SA et Anne-Elisabeth LUNEAU directrice FRGDS Centre.



A l'issue des échanges et d'un vote à main levée des participant(e)s, un avis favorable est donné à l'étude d'un PSE régional.

Tout reste à faire.

Loque américaine :

Cette maladie réglementée jusqu'à présent sera à la charge de la filière apicole.

La déclaration reste obligatoire.

La constitution d'un Plan Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) est en voie d'achèvement.

Ce PSIC s'appuiera sur deux niveaux de surveillance, la surveillance événementielle et la surveillance programmée.

L'OMAA* sera, certainement, au cœur du dispositif.

Actualités Section apicole AuRA - GDSA74

A la suite d'une confirmation d'un foyer de loque américaine un niveau de risque (faible, moyen ou fort) sera établi en fonction du nombre de ruchers potentiellement concernés dans l'environnement de ce foyer et les actions de terrain seront menées par les vétérinaires et les TSA des Sections apicoles ou des GDSA départementaux.

Si le PSIC loque américaine semble arriver au terme de son élaboration, un point important reste à déterminer pour le finaliser ... son financement !

Tant que ce plan n'est pas accepté, la réglementation actuelle reste applicable.



Varroa :

Dans le cadre du plan varroa, un ensemble d'actions est déjà opérationnel :

Formations, tutos, chaîne Youtube, enquêtes participatives, publication de flyers ...

Différentes actions de formation (dynamique de varroa, lutte biotechnique, engagement de reine...) sont à disposition des associations, groupements d'apiculteurs ou ruchers-écoles.

Un catalogue de formations sera constitué et adressé aux acteurs apicoles.

Ce catalogue s'ajoutera aux formations déjà proposées par la FNOSAD, disposant de la certification Qualiopi, qui peut, elle aussi, être sollicitée pour des sujets adaptés en fonction d'une demande particulière.

(N'hésitez pas à contacter le GDSA74 pour plus d'informations).

Aethina tumida :

Des actions de prévention, d'information et de surveillance seront élaborées.

Frelon Asiatique :

La question de la lutte contre ce redoutable prédateur fut longuement abordée.

- Présentation des orientations du plan national de lutte par Etienne CALAIS, vétérinaire et animateur national de la lutte contre le frelon à pattes jaunes.

- Etat des lieux des discussions avec la Fredon initialement très opposée au piégeage de printemps

Concernant cette action, les vérités d'hier ne sont pas celles d'aujourd'hui (et ne seront peut-être pas celles de demain !).

- Echanges sur les actions conduites dans les différents départements : les réussites, les échecs les voies d'amélioration, les difficultés, les relations avec les élus, le financement des actions etc...

Actualités Section apicole AuRA - GDSA74

Il est impératif de protéger les espèces non-cibles. La multiplication de pièges sur l'ensemble d'un territoire sans une réelle surveillance est particulièrement préjudiciable pour l'entomofaune.

Quelques pièges placés sur un site suffisent. Ils doivent être surveillés et les appâts renouvelés régulièrement.

Quelques communes ont fait baisser de 40 % le nombre de nids sur leur territoire en ne plaçant qu'une dizaine de pièges de manière judicieuse.

- Début du piégeage avec des pièges de type nasses (Beevital et Robida sont cités en exemples, efficaces dans le plan), dès la floraison des fruitiers (12-14°C).
- Fin du piégeage vers le 15 mai.

Le meilleur appât est un frelon vivant.



- Densité de pièges : mieux vaut en avoir moins mais bien gérés avec des frelons dedans que de multiplier.
- Généralisation du piégeage de printemps autour des nids « tardifs »
- Les représentants des sections apicoles souhaitent :
 - La constitution d'une fiche technique piégeage simple pour encadrer les pratiques
 - Faciliter les enregistrements des prises par les piégeurs (questionnaire type Google Forms ou autre)
 - Une amélioration de la communication : site internet, tutos...

Attention aux pièges « bocal », hypothèse sur la stérilisation des espèces non-ciblées par élévation de la température (à tester, mettre à l'ombre...)

Protection des ruchers : muselières, tentes et harpes semblent apporter une bonne protection quand elles sont associés.

Actualités Section apicole AuRA - GDSA74



Site internet : abeilles95.fr

Destruction des nids :

Détruire uniquement les nids qui posent un problème (pour la population + prédation sur les ruchers) Arrêter la destruction au 15 novembre.

Reporter les budgets sur la prévention et la protection.

Décisions votées par la section à l'unanimité :

La lutte contre le frelon à pattes jaunes repose sur 3 actions :

- Le piégeage de printemps
- La protection des ruchers
- La destruction des nids.

Le plan de piégeage national sera présenté mi-février.

A l'issue de ce séminaire, des commissions de travail chargées de proposer et d'organiser des actions sanitaires au niveau régional et départemental ont été constituées.

Conclusion :

Les enjeux pour l'avenir de la filière apicole sont immenses.

La nouvelle loi santé animale transfère aux OVS régionaux, la charge de certaines de certaines maladies qui étaient, jusqu'à présent, gérées par l'État.

C'est un véritable défi qui se présente aux organisations sanitaires départementales.

La formation continue apicole est incontournable pour conserver et développer un cheptel en bonne santé.

Le GDSA74, membre de la section apicole du GDS des Savoie et de la FNOSAD y est pleinement engagé.

Gilles FOURNIER



OMAA : Observatoire des Maladies et des Affaiblissements de l'Abeille
Guichet unique 7j/7 : 04 13 33 08 08

Pratique apicole

Avec l'aimable autorisation de La Santé de l'Abeille, revue publiée par la Fnosad-LSA. Article paru dans le numéro 319 de Janvier-Février 2024.

Comment renouveler ses reines et améliorer la lutte contre le varroa en une seule opération

En privant une ruche de sa reine, l'apiculteur encourage l'élevage de nouvelles reines. Cette pratique peu répandue, lorsqu'elle est utilisée à date fixe et sur l'ensemble des colonies de production, est intéressante par sa relative facilité de mise en œuvre et les bénéfices induits : des colonies avec une belle vitalité, sélectionnées sur des critères précis... et une lutte intégrée contre le varroa. Explications.

Entretien avec **Jean-Claude Chêne**
par **Florentine Giraud**



© Catherine Chêne

Apiculteur en Haute-Savoie depuis près de 40 ans, Jean-Claude Chêne, ici au travail dans son rucher, gère entre 30 et 40 colonies réparties dans trois ruchers.

Très impliqué auprès des apiculteurs et motivé pour partager son expérience, il est moniteur au Rucher école de l'Abeille Savoyarde Annécienne (ASA), à Poisy, et fait partie de l'équipe de techniciens sanitaires apicoles du GDSA 74. Il applique à l'ensemble de ses colonies de production une méthode de renouvellement des reines par orphelinage, qui peut sembler assez radicale, mais qui lui donne toute satisfaction depuis plus de 10 ans.

Pratique apicole

« *La Santé de l'Abeille : Vous pratiquez l'orphelinage de toutes vos colonies de production, chaque année, en début d'été, juste après la récolte. Pourquoi avoir choisi cette méthode ?*

Jean-Claude Chêne : Tous les apiculteurs savent qu'il est important d'avoir des reines jeunes pour que les colonies aient un bon dynamisme. J'étais convaincu qu'il fallait que j'applique ce principe dans mes ruchers et je faisais en sorte de renouveler environ 50 % de mes reines chaque année, et avais donc globalement toujours des reines de 2 ans. Mais je voulais aller plus loin et trouver la technique de renouvellement adaptée à ma pratique. La méthode d'orphelinage ne requiert pas de compétences particulières, elle est à la portée de tous les apiculteurs qui ne veulent pas pratiquer l'élevage de reines par greffage de larves dans des cupules, qui est une méthode réservée à une certaine élite !

Je ne fais qu'utiliser l'instinct naturel des abeilles lorsqu'elles n'ont plus de reine (morte lors de manipulation dans la ruche par l'apiculteur ou pour autre raison), et de plus, je trouve pertinent de laisser les abeilles choisir les larves à partir desquelles elles vont débiter un élevage royal.

La seule contrainte, car il y en a une, c'est d'avoir des reines marquées. Il faut les marquer juste quand elles recommencent à pondre ou au printemps suivant, lors d'une visite, et avant que la population ne soit trop importante.

Quelles sont les différentes étapes et quel calendrier suivez-vous ?

Depuis un peu plus de 10 ans, j'orpheline au mois de juillet toutes mes colonies, sauf celles qui ont des jeunes reines de l'année (celles ayant essaimé au printemps, les nouveaux essaims, les nuclei) :

- Je tire le miel dans la première quinzaine de juillet. Les grosses floraisons sont passées et le peu qui reste ce sera pour leur consommation. J'orpheline juste après, entre le 10 et le 20 juillet¹, toutes les colonies d'un même rucher. Je tue la reine et je la remets² dans la ruche pour que les abeilles « constatent » sa mort³.
- 8 à 9 jours plus tard, je visite toutes les colonies pour vérifier qu'elles ont bien des cellules royales, qui doivent être operculées à cette date. Celles qui sont suffisamment peuplées avec des cellules royales sur plusieurs cadres, je les divise en deux ou en trois unités que je laisse à la place de la ruche mère

1 – N.D.L.R. : suivant le climat local et les miellées, l'orphelinage pourrait être pratiqué à une autre date, mais si elle était avancée au mois de juin, il y aurait un risque d'avoir un départ d'essaims de chant.

2 – N.D.L.R. : c'est un choix fait par J-C. Chêne, mais même sans cela, les abeilles perçoivent très vite leur orphelinage.

3 – J'observe toujours un petit attroupement d'abeilles autour de la reine morte.

Pratique apicole

- Pour celles qui n'auraient pas élevé de reines – ça arrive, et je n'ai pas d'explication⁴ – ou pour les colonies qui seraient porteuses d'une maladie pouvant être en lien avec la reine, telle que le CBPV (maladie noire) ou la mycose du couvain, je leur greffe une cellule royale au milieu du couvain, que je prélève sur les colonies indemnes qui en ont beaucoup.

Je profite aussi de ce moment pour éliminer les cellules royales des colonies qui ne satisfont pas à mes exigences, et y greffer des cellules provenant de celles qui répondent à mes critères de sélection sur le plan zootechnique (douceur, productivité) et sanitaire.

- 30 jours après l'orphelinage, je visite à nouveau toutes les colonies pour vérifier que les reines pondent. Celles dont les reines ne pondraient pas ou qui seraient bourdonneuses, je les rassemble. Je peux, lors de cette visite, marquer les reines de la couleur de l'année.



Quand il y en a beaucoup, il est possible de prélever des cellules royales, sur un cadre issu d'une colonie satisfaisant aux critères de sélection, et d'en greffer dans des ruches où il n'y a pas eu d'élevage royal ou dont il est nécessaire de changer la souche.

⁴ – N.D.L.R. : la colonie pourrait avoir élevé une autre reine par supersédure.

Pratique apicole

Est-ce que vous nourrissez vos colonies de manière particulière pendant la période qui fait suite à la récolte et à l'orphelinage ?

Après la récolte, je vérifie l'état des réserves et nourris toutes les colonies qui en ont besoin, indépendamment de ce qui se passe en termes d'élevage royal.

Quelle est votre stratégie de lutte contre le varroa ? Y a-t-il une incidence de l'orphelinage sur le traitement ?

Je traite mes ruches en été avec des médicaments sous forme de lanières (je suis les recommandations du GDSA 74). Je les applique dans les ruches au moment du contrôle des cellules royales, c'est-à-dire 8 à 9 jours après l'orphelinage. Depuis une dizaine d'années, j'effectue aussi un traitement hivernal avec un médicament à base d'acide oxalique.

Au départ, je n'avais pas utilisé cette méthode avec l'objectif de lutter contre le varroa, mais c'est un fait qu'elle conduit à mettre les colonies progressivement hors couvain, pendant quelques semaines, ce qui freine l'augmentation de la population de varroas.

Ils vont, de plus, tous se trouver sur les abeilles jusqu'à ce qu'il y ait de nouveau du couvain operculé, et pendant ce laps de temps, ils seront beaucoup plus exposés à l'action des médicaments. Je peux donc continuer à utiliser des lanières, dont on sait que leur action est plus lente quand il y a beaucoup de couvain, avec des résultats qui me paraissent satisfaisants, et en espérant qu'elles assurent une protection contre les ré-infestations. Comme je fais le traitement assez tôt (fin juillet), et qu'il y a d'autres ruchers autour des miens, je préfère utiliser des médicaments à action prolongée.



Division d'une colonie forte

Pratique apicole

Toutes mes ruches ne sont pas équipées de fonds grillagés, si bien que je ne peux réaliser des comptages de chutes naturelles (pour suivre l'infestation, ou pendant les traitements pour avoir une idée de l'efficacité) que sur une partie d'entre elles. Mais, quand je réalise ces comptages, je constate :

- que dans celles qui ont été orphelinées, les chutes de varroas sont massives et rapides (une vraie hécatombe !), et ceci dès que les lanières sont en place, alors qu'elles sont modérées et plus progressives dans les autres⁵ ;
- qu'en dehors des périodes de traitement, il y a toujours très peu de varroas qui chutent sur les langes, et donc a priori une infestation faible.

Je note aussi un point très important : je n'ai pratiquement aucune perte de colonie (hiver comme été) depuis que je pratique l'orphelinage de toutes mes colonies (de production) en association avec un traitement.

Quelles sont les difficultés ou les contraintes que vous avez pu identifier et les précautions à prendre pour mettre en œuvre cette méthode ?

La seule contrainte, c'est le marquage des reines. C'est indispensable ! Tout apiculteur qui souhaite orpheliner doit avoir marqué toutes ses reines auparavant afin de les trouver facilement. Également, ce qui est un peu difficile, c'est de devoir tuer les reines. C'est un geste qui n'est pas plaisant, mais il faut apprendre à le faire, et ne pas le faire à moitié. Au début, mon geste n'était pas assez assuré et il m'est arrivé de remettre une reine dans la ruche, qui finalement n'était pas morte... Je ne vois pas d'autre précaution particulière avant de pratiquer l'orphelinage.

Avez-vous déjà réfléchi aux limites de cette méthode ? Qu'advierait-il dans les deux situations suivantes, certes un peu extrêmes et heureusement peu fréquentes, mais envisageables :

- *Pendant la période qui suit l'orphelinage et jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment d'ouvrières issues de la nouvelle reine, si le rucher était victime d'une intoxication aiguë des butineuses, il serait probablement condamné (risque qui existe aussi lors d'un engagement de reines).*
- *Si au moment où toutes les nouvelles reines doivent faire leur vol nuptial, il s'écoule plusieurs semaines avec une météo défavorable⁶ (pluie et/ou froid), leur fécondation serait compromise et l'avenir de vos ruchers aussi.*

5 – Les essaims de l'année et les colonies ayant essaimé sont en général moins infestés aussi, ce qui peut expliquer que les chutes de varroas soient moins importantes.

6 – Ça peut arriver, en Haute-Savoie en plein été !

Pratique apicole

Par ailleurs, on dit aussi (et on le voit dans les ruches) que les mâles ici sont moins nombreux à partir du milieu de l'été, est-ce qu'ils sont en quantité suffisante pour assurer les fécondations au moment où vos jeunes reines sortent ?

Je n'ai heureusement jamais été confronté à ces situations et je suis toujours très optimiste de nature... Je ne pense pas que le déficit de mâles soit un problème ; des reines parviennent à se faire féconder bien plus tard dans la saison. Et pour les autres cas, sans doute faudrait-il prévoir des solutions de secours, avec une gestion un peu décalée des différents ruchers ce qui permettrait de disposer de couvain ouvert (à partir duquel un nouvel élevage de reines serait possible) dans l'un des ruchers, en cas de problème grave dans les autres.

En conclusion, si vous vouliez convaincre un apiculteur de tester cette méthode, que lui diriez-vous ?

C'est une méthode facile à pratiquer, qui permet d'élever des reines à un moment de l'année où les conditions météo sont souvent plus favorables qu'au printemps

Calendrier résumé des opérations	
Début du printemps	Marquer les reines (si cela n'a pas déjà été fait en fin d'été ou automne)
Début juillet	<ul style="list-style-type: none">• Récolte de miel• Début de nourrissage (si besoin)
Entre 10 et 20 juillet (Jour 0)	Orphelinage
J + 8 ou J + 9	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle des cellules royales,• Greffage sélectif de cellules pour changer les souches à ne pas conserver,• Division par méthode en éventail des colonies très fortes,• Mise en place du traitement (lanières).
J + 30	<ul style="list-style-type: none">• Contrôle de la ponte,• Réunions de colonies orphelines ou faibles,• Marquage des jeunes reines.
Fin août et septembre	<ul style="list-style-type: none">• Nouveaux contrôles• Fin des marquages
J + 78 ou J + 79	Retrait des lanières

Pratique apicole

(du moins sous notre climat savoyard), et aussi d'avoir toujours des reines jeunes et donc en général des colonies dynamiques. Elle a aussi l'immense intérêt d'améliorer la lutte contre le varroa, ce qui est fondamental pour tout apiculteur. Elle permet également de créer de nouvelles colonies en divisant les plus fortes.

Au vu des résultats que j'obtiens dans mes ruchers, je la recommande et invite donc les apiculteurs à marquer toutes leurs reines (dès le mois de mars) pour pouvoir la tester.

Note à propos de la méthode proposée par J-C. Chêne

Tout apiculteur est un éleveur, c'est-à-dire qu'il opère des choix dans la reproduction de ses colonies. Comme l'indique

J-C. Chêne, *a minima* il ne reproduit ni les colonies évidemment malades, ni celles qui présentent des fragilités comme des essaimage massifs tous les ans, ou une agressivité permanente.

En ajoutant quelques critères qu'il peut observer comme la tenue au cadre, la douceur, la qualité du butinage par tout temps ou la capacité à faire des réserves dès qu'apparaît une météo défavorable au développement du couvain, l'apiculteur oriente progressivement son rucher vers une configuration qui sera la sienne.

En règle générale, cette approche, qui demande néanmoins de la rigueur, est relativement simple à mettre en œuvre. Cette sélection ne concerne que la lignée de la reine puisque la fécondation naturelle met en scène des mâles dont certains peuvent venir de fort loin. C'est d'ailleurs ce brassage génétique constant qui donne une telle robustesse à cet insecte

Cette approche se fait sur la durée, c'est une sélection massale par différence avec une sélection basée sur la maîtrise des lignées femelles et des lignées mâles par l'insémination artificielle.

Cette sélection est basée sur la masse des reines produites, dont on ne retient que les essais qui répondent aux critères recherchés.

Les non-valeurs, qui sont les colonies trop faibles pour être productives, seront réunies avec d'autres essais, une fois la reine jugée défectueuse supprimée.

Le calendrier de J-C. Chêne est intéressant car il permet d'observer les colonies durant la saison apicole et d'opérer le choix des colonies à reproduire en fin de miellées. La méthode de production d'essais qu'il présente est également décrite par Pierre Jean-Prost, dans son ouvrage *Apiculture*, sous le nom de méthode de l'éventail.

Jean Riondet



COMMANDE INDIVIDUELLE DE MEDICAMENT 2024

NAPI : 74 00..... ou A

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél portable : Mail :

Adresser la commande à : GDSA74 1560 Route de la Molière 74420 St André de Boège

Commandegdsa74@gmail.com

Joindre obligatoirement une copie du récépissé de déclaration de détention et d'emplacement de rucher 2023

J'adhère au PSE (voir au dos) cocher Date :/...../ 2024 Signature:

Adhérer au PSE et le signer, signifie que je m'engage à utiliser les produits autorisés et à respecter les conditions et les périodes de traitement préconisées par le Programme Sanitaire d'Elevage et à accepter la visite d'un vétérinaire ou d'un TSA.

Nombre de colonies à traiter :

Rapportez les lanières usagées et périmées aux points de collecte : le jour de l'AG, aux permanences, aux ruchers écoles ou au magasin d'apiculture Isnard à Thonon	Quantité nécessaire	Prix unitaire TTC	Quantité	Prix total		
APIVAR® Sachet de 10 lanières Substance active : amitraze	1 sachet pour 5 colonies	25€				
APILIVE VAR® autorisé en Bio Plaquette pour ruche (attention conditions de températures -voir notice) Substance active : thymol, eucalyptus, camphre, levomenthol	2 sachets par colonie	5€				
FORMIC PRO® autorisé en Bio Sachet de 2bandes (Attention conditions de températures -voir notice) Substance active : Acide formique	1 boîte de 2 sachets pour 2 colonies	28€				
	1 boîte de 10 sachets pour 10 colonies	105€				
APIBIOXAL® autorisé en Bio Poudre pour sirop Substance active : Acide oxalique A utiliser dans colonie ou essaim sans couvain	1 sachet 35g pour minimum 10 colonies	26€				
	1 sachet 175g pour minimum 50 colonies	85€				
OXYBEE® autorisé en Bio flacon de 888 ml Substance active : Acide oxalique A utiliser dans colonie ou essaim sans couvain	1 flacon pour minimum 17 colonies	35€				
VarroMed® autorisé en Bio flacon de 555ml Substances actives : Acide formique et acide oxalique	en été : 1 flacon pour 5 colonies en hiver et au printemps 1 flacon pour 10 colonies	26€				
Adhésion GDSA	Si vous n'êtes pas à jour d'adhésion au GDSA74			20,00 €		
Cotisation volontaire	Soutien lutte frelon asiatique			3,00 €		
Pour les commandes envoyées par La Poste Frais d'envoi	APIVAR 1à 2 pochettes - APILIFE VAR jusqu'à 5 pochettes Apibioxal 35g et 175g			7,00 €		
	APIVAR 3 à 5 pochettes - APILIFE 6 à 32 pochettes + 4€ par tout produit supplémentaire.			10,00 €		
	APIVAR 6 à 12 pochettes - VARROMED 1 à 2 flacons - OXYBEE 1 flacon + 4€ si flacons supplémentaires			12,00 €		
Mode de paiement	<input type="checkbox"/> Virement	<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> Espèces	TOTAL		
IBAN GDSA74	FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277 - BIC AGRIFRPP839					
Cochez la permanence de retrait	<input type="checkbox"/> Epagny le jour de l'AG 7 avril	<input type="checkbox"/> ARANTHON 25 mai	<input type="checkbox"/> PASSY 1 juin	<input type="checkbox"/> MARIN 22 juin	<input type="checkbox"/> MARNAZ 06 juillet	<input type="checkbox"/> POISY 13 juillet

Voir au dos les dispositions pour les commandes.

Bon de commande médicament 1/2

Pourquoi et comment adhérer au PSE en remplissant votre bon de commande ?

Le GDSA74 détient un agrément « pharmacie » délivré par le préfet de Région, au titre des articles L. 5143-6 à L.5143-8 du Code de la Santé Publique.

Grâce à cet agrément le GDSA74 est autorisé de manière dérogatoire, à délivrer des médicaments de lutte contre la varroose à ses adhérents, sous certaines conditions.

Pour avoir cet agrément, le GDSA74 s'est engagé à mettre en œuvre un Programme Sanitaire d'Élevage (PSE).

Ce PSE repose essentiellement sur l'utilisation de médicaments apicoles autorisés (avec AMM) pour prévenir l'apparition de la varroose et sur des préconisations en termes de calendrier et de bonnes pratiques de traitement.

L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et la responsabilité effectives d'un vétérinaire.

Tout apiculteur qui souhaite se voir délivrer des médicaments par le GDSA74, doit

- Être adhérent du GDSA 74
- Adhérer au PSE (case à cocher et signature sur ce bon de commande)
- Être visité par un vétérinaire qui a la responsabilité de la surveillance du PSE, ou par un technicien sanitaire apicole (TSA) ou par les deux conjointement.

En résumé : le GDSA 74 ne peut délivrer des médicaments qu'à ses adhérents, et seulement s'ils s'engagent à suivre les recommandations du PSE (adhésion obligatoire au PSE) ainsi qu'à recevoir un vétérinaire ou un TSA pour la visite de suivi de PSE au minimum une fois pendant la durée du PSE qui est de 5 ans.

DISPOSITIONS POUR LES COMMANDES 2024

PLUS AUCUNE DISTRIBUTION APRES LE 31 JUILLET

Le traitement de fin de saison des colonies contre le varroa est à réaliser après le retrait des hausses **idéalement dès la mi-juillet et au plus tard le 15 août**. Il est indispensable de débarrasser les colonies des varroas à cette période, notamment pour que la production d'abeilles qui vont assurer l'hivernage, se fasse dans de bonnes conditions.

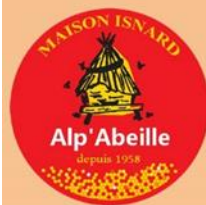
- 1 - Médicament retiré à la permanence de votre choix :** envoyez le bon de commande et le récépissé de déclaration par la poste à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 **ou** par Mail à commandegdsa74@gmail.com et règlement par virement au GDSA74.

IBAN : FR76 1390 6000 7900 1860 7975 277

<i>Lieu de la permanence de retrait 2024</i>	<i>Date de la permanence</i>	<i>Date limite de commande</i>
EPAGNY-95 route des Rebattes, Salle le Trait d'Union 74330	7 avril <i>Le jour de l'AG</i>	30 mars
ARENTHON – 111 Rte de Bonneville – maison des associations 74800	25 mai 14h à 16h30	17 mai
PASSY – Ancienne caserne des pompiers, Ch. des Juttes - 74190	1 juin 14h à 16h30	27 mai
MARIN – Maison des Associations – 32 Rue de la Mairie- 74200	22 juin 9h à 12h et 14h à 16h	15 juin
MARNAZ – Passage du presbytère – 74460	6 juillet 9h à 12h et 14h à 16h30	29 juin
POISY – ISETA - Route de l'Ecole d'Agriculture - 74330	13 juillet 10h à 12h et 14h à 16h30	7 juillet

Pensez à noter la date de permanence que vous avez choisie.

- 2 – Médicament acheminé par la poste :** envoyez le bon de commande et le récépissé de déclaration avant le 31 juillet, à l'adresse du GDSA 74 - 1560 route de la Molière- 74420 St André de Boège accompagné du règlement par chèque à l'ordre du GDSA74 ou par mail et règlement par virement.



SARL ISNARD Alp'Abeille

15, Avenue des genévriers - ZI Vongy - 74200 Thonon-les-Bains
OUVERTURE : du mardi au vendredi 8h00 / 16h30 Le samedi 8h / 12h

Tél 04 50 26 66 20 - Email: alpabeille@wanadoo.fr

www.alpabeille.com



TOUT LE
MATÉRIEL APICOLE
emballages, distributeur LEGA,
protection ...



RUCHE
HIRONDELLE
-imputrescible
- légère



CANDI CHANT'ABEILLE*
apprécié par plus de
100 000 ruches
(certification Ecocert pour le candi,
nourrissement, cire et gaufrage)

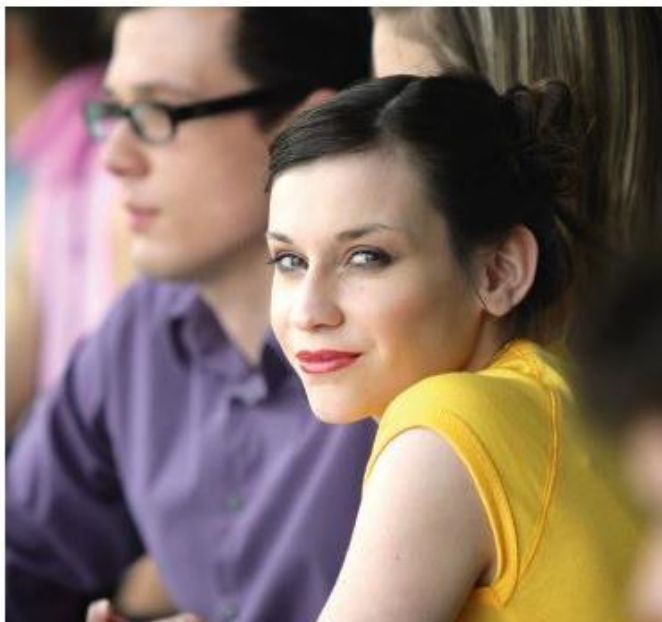
* (Made in Hte-Savoie)

CIRE GAUFREE



- .Cirier depuis 1958
- .Meilleure cire en termes de qualité
- .Provenance unique de nos apiculteurs Français
- .Gaufrage de votre lot personnel dès 130kg
- .Possibilité d'échange ou de rachat de votre cire
- .Possibilité de faire des formats spéciaux sur commande
- .Possibilité de gaufrage personnel en Bio

Créditphotos : Gettyimages.



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

GRÂCE AU PARTENARIAT ENTRE
LE CRÉDIT MUTUEL ET MON ASSOCIATION,
JE BÉNÉFICIE D'OFFRES EXCLUSIVES.

Adhérents
d'associations

Crédit  Mutuel

Meythet

10 route de Frangy – 74960 Anney

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 euros (RCS B 588 505 354), 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr.